

**Statistiques
au niveau communautaire**

**Division de la statistique
Département des politiques économiques et sociales**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-77

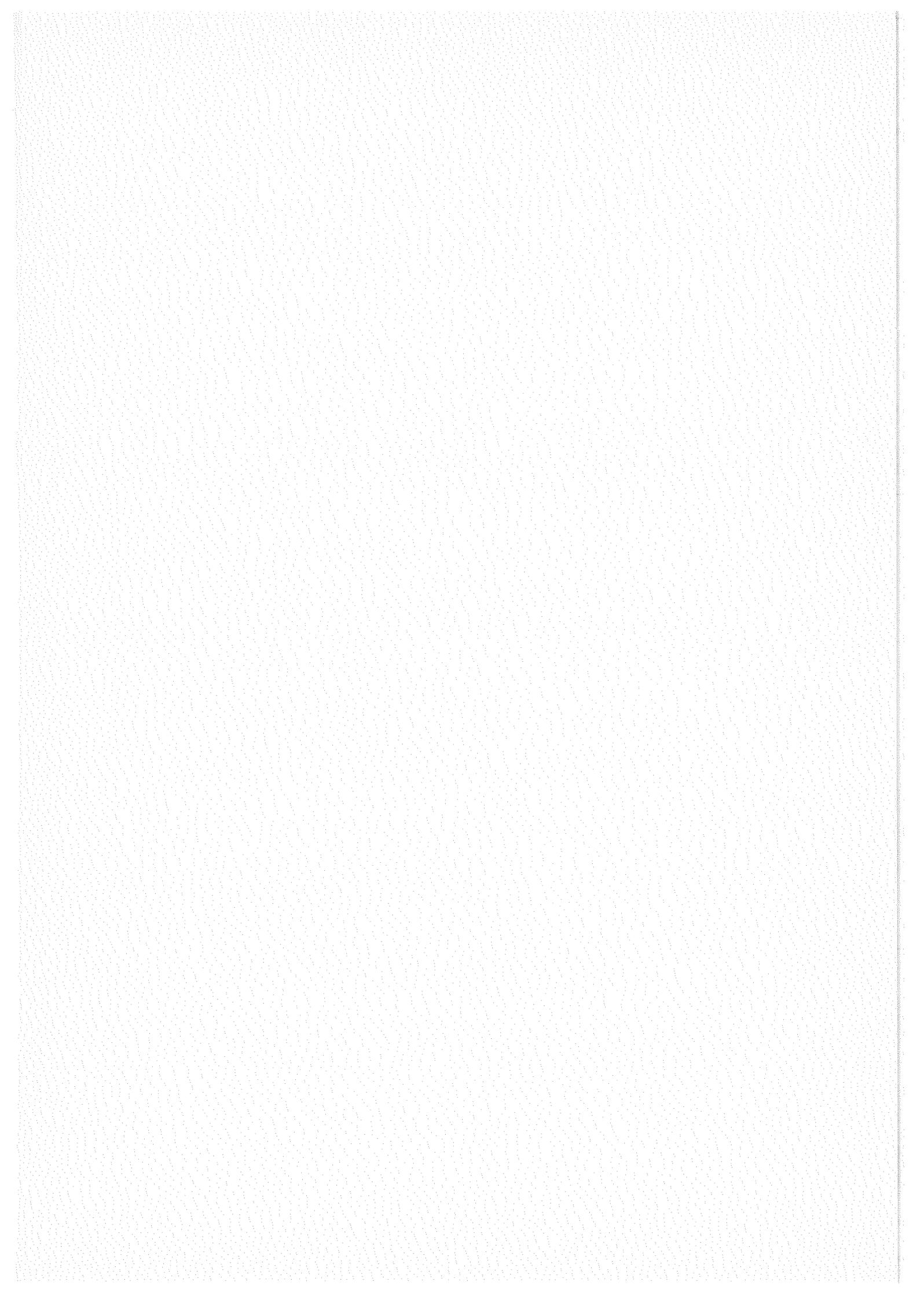
ISBN 92-5-201421-7

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche bibliographique ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie), en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1984

TABLE DES MATIERES

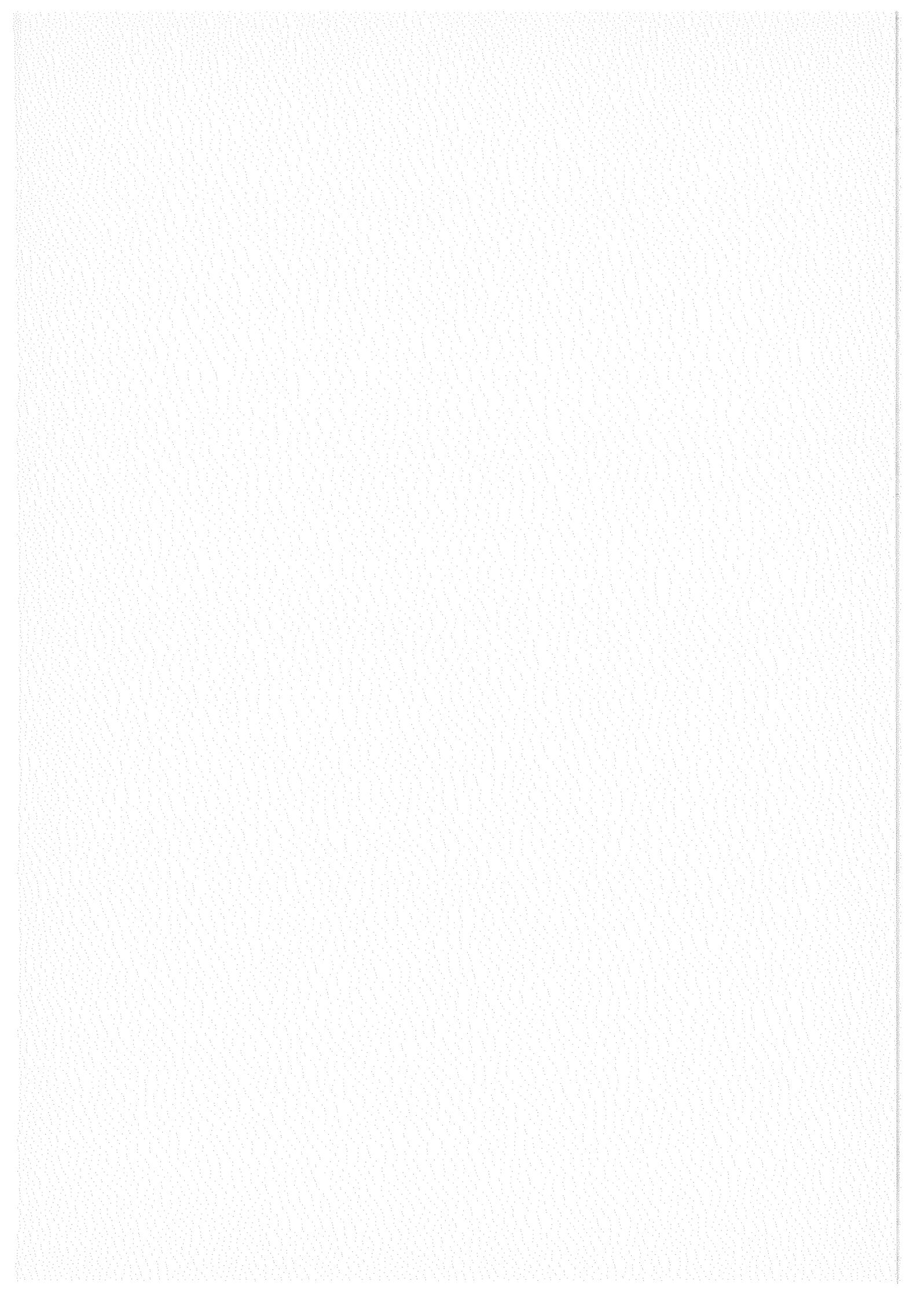
	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	iii
CHAPITRE I - IMPORTANCE ET CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME	1
1.0 Introduction	1
1.1 Généralités	1
1.2 Principales caractéristiques et portée du Programme	2
1.3 Examen	3
1.4 Lien avec le Programme du recensement mondial de l'agriculture et d'autres programmes statistiques	3
1.5 Echelonnement de la mise en oeuvre	4
1.6 Coordination des activités connexes avec l'ONU et d'autres institutions spécialisées	4
CHAPITRE II - CONSIDERATIONS TECHNIQUES	5
2.0 Communauté et statistiques au niveau communautaire - concepts	5
2.1 Nécessité d'adopter des concepts uniformes pour les rubriques de base	6
2.2 Collecte des données: fréquence et méthodologie	6
2.3 Essais préalables et enquêtes pilotes	7
2.4 Contrôle de la collecte des données	8
2.5 Utilisations des données et leurs limitations	8
CHAPITRE III - ORGANISATION	9
3.0 Organisation au niveau communautaire	9
3.1 Organisation au niveau régional	10
3.2 Organisation au niveau national	10
3.3 Publicité et propaganda	11
CHAPITRE IV - TABULATION DES DONNEES	12
4.0 Introduction	12
4.1 Portée et présentation des tableaux au niveau communautaire	12
4.2 Portée et présentation de la tabulation aux niveaux régional et national	18
4.3 Intégration des statistiques communautaires dans le système statistique national	49
4.4 Vérification de la qualité des données	49
4.5 Traitement des données sur ordinateur	50
4.6 Utilité du stockage et de la recherche des données	52
CHAPITRE V - FORMATION	54
5.0 Instructions et formation à l'intention des organismes du village	54
5.1 Instructions et formation des contrôleurs	55
ANNEXE A	56
Section I - Données sur le village ou la localité	56
Sectuïb II - Données sur les ménages	77



AVANT-PROPOS

La Division de la statistique revoit actuellement tous ses manuels de développement des programmes statistiques afin de mettre au point une approche systématique à la planification, à l'élaboration et à la conduite de programmes nationaux de statistiques alimentaires et agricoles, notamment dans les pays du tiers monde. Outre le présent manuel sur les statistiques au niveau communautaire, elle en prépare en ce moment qui touchent à des domaines importants tels que: systèmes d'information pour les responsables des décisions en matière d'alimentation et d'agriculture, Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990, collecte de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture au moyen d'enquêtes auprès des ménages et glossaire des termes utilisés dans les statistiques alimentaires et agricoles. Elle établira aussi ou révisera des manuels concernant la collecte et/ou la préparation des statistiques dans des domaines techniques tels que prix agricoles, bilans ressources/emplois des produits, bilans alimentaires, flux d'investissements dans l'agriculture, comptes économiques de l'agriculture ainsi que surveillance et évaluation de la réforme agraire et du développement rural à l'aide d'indicateurs socio-économiques.

Leroy Quance
Directeur
Division de la statistique



CHAPITRE I - IMPORTANCE ET CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

1.0 Introduction

Un grand nombre de pays en développement ont entrepris, il y a déjà quelque temps, de planifier systématiquement leur développement socio-économique pour lutter contre la pauvreté. Ils ont habituellement suivi une approche qui consiste à préparer des plans et des projets au niveau national et, dans une certaine mesure, à les ventiler au niveau régional. La plupart des pays ont cependant constaté que cette approche à partir du sommet n'aboutit pas nécessairement à une croissance économique et sociale régulière et équilibrée. Dans les plans nationaux aussi bien que régionaux, les crédits publics sont alloués aux principaux secteurs économiques et sociaux en fonction des priorités adoptées et des objectifs de croissance souhaités. Cependant, la distance entre les organismes de planification et les lieux d'exécution ainsi que l'immensité de la région géographique visée, ne permettent pas d'harmoniser les allocations financières par secteur ni de répartir équitablement les avantages du développement. Il n'est pas davantage possible d'intégrer les crédits sectoriels aux ressources locales de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles du point de vue de la production, de l'emploi et des revenus de la communauté (village ou localité) en général, et en particulier de la population qui vit au-dessous du seuil de pauvreté. Déçus de cette approche, plusieurs pays ont sensiblement remanié leur processus de planification, l'envisageant dans une nouvelle optique, celle des micro-niveaux. Fondamentalement, il s'agit d'associer la population du village ou de la localité au processus de développement, depuis le moment où sont élaborés les programmes jusqu'à celui où ils sont exécutés et évalués. Isolément ou collectivement, les villageois doivent être incités à réfléchir et à décider par eux-mêmes de la priorité de développement qu'ils jugent la meilleure pour eux. Ce faisant, il n'en faut pas moins jamais perdre de vue les besoins et les paramètres nationaux de développement. En d'autres termes, la planification à partir du sommet doit être décentralisée par le biais de la participation populaire.

Cette réorientation de la stratégie de développement selon une planification non plus "au sommet mais à la base" suppose d'identifier les principaux obstacles auxquels se heurte la population, d'examiner attentivement les ressources locales disponibles par rapport aux besoins des gens et de définir plus précisément les politiques et programmes d'action propres à en améliorer le sort. Pour ce faire, il faudrait disposer d'une base de données au niveau du village ou de la localité qui soit beaucoup plus détaillée et d'actualité que celle que possède pour le moment le système statistique national. Etablir une base de données détaillées au niveau en question est un travail de longue haleine, mais il importe de s'y mettre si l'on veut que la micro-planification ait une incidence réelle sur les pauvres.

1.1 Généralités

Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (RAPA) essaie depuis 1975 de mettre au point un profil de statistiques au niveau du village ou de la localité pour faciliter l'exécution de son Programme de promotion des petits exploitants dans plusieurs pays de la région, programme qui fait participer au processus de développement divers groupes de la population, particulièrement les ruraux pauvres. Une équipe de fonctionnaires du RAPA a ainsi été amenée à préparer un manuel - Volumes I et II - sur la promotion des petits exploitants où est étudié en détails le profil des statistiques au niveau du village ou de la localité requis pour l'exécution du programme.

A sa septième session tenue à Bangkok en août 1978, la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et l'Extrême-Orient (AFCAS) a examiné les besoins de données à la lumière des nouvelles stratégies de développement et a vivement recommandé le programme de promotion des statistiques au niveau du village ou de la localité. Le RAPA a pris l'initiative de créer un comité ad hoc, composé de représentants de certains Etats Membres et de plusieurs institutions des Nations Unies (CESAP, OIT, FISE et BAD), pour étudier les procédures concernant l'établissement de statistiques à ce niveau. La FAO a également parrainé un groupe d'étude composé d'experts de certains Etats Membres (Bangladesh, Inde, Népal, Philippines et Thaïlande) et d'organisations internationales (FAO, CESAP, BAD, PNUD et SIAP entre autres) qui s'est rendu en République de Corée et aux Philippines en 1979 pour examiner les systèmes mis au point dans ces pays pour l'établissement de ce genre de statistiques. Entre temps, un manuel sur les statistiques au niveau communautaire, préparé par le Gouvernement du Bangladesh, a également été publié. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) a de son côté rédigé un Training Manual on community level statistics. A la demande du Royaume hachémite de Jordanie, la FAO a détaché dans ce pays un expert en 1981-82 pour y étudier le système de statistiques de village en vigueur et proposer des améliorations.

Sur la base du matériel disponible et de l'expérience acquise par divers experts, on a pensé qu'il serait bon d'élaborer quelques lignes directrices en la matière et de les communiquer aux Etats Membres, particulièrement aux pays en développement qui ont entrepris une action de réforme agraire et de développement rural (ARRD) ou qui envisagent de le faire.

1.2 Principales caractéristiques et portée du Programme

Le programme met l'accent sur plusieurs aspects importants de la collecte des données au niveau du village ou de la localité. Il faut tenir compte de la nouvelle orientation qui vise à décentraliser la prise de décisions, en particulier le dispositif de planification établi dans le cadre de la politique nationale, afin de permettre à la population de participer à la planification, à l'élaboration et à l'exécution des programmes de développement et à l'évaluation de leurs résultats.

La raison d'être de la collecte et de l'analyse des données au niveau du village ou de la localité est que celles-ci sont nécessaires pour arrêter des programmes propres à relever le niveau de vie de tous les villageois, en particulier celui des ruraux pauvres, et pour suivre et évaluer la marche des projets. Les données recueillies au titre du programme proposé ne sont pas censées faire double emploi avec celles rassemblées dans le cadre des systèmes statistiques des divers pays, mais plutôt compléter, par le biais de la participation des villageois, les informations fournies actuellement par les enquêtes, les recensements et les dossiers administratifs. Le système national de collecte de données instaurerait une procédure pour la tabulation des informations au niveau du village ou de la localité qui sont nécessaires à la planification, tandis que les lacunes seraient comblées par le programme de statistiques de village ou de localité. Chaque pays a son propre système de statistiques et chaque système sa propre base de données. La planification, l'exécution et la surveillance des projets statistiques sont menées dans l'optique de l'organisme intéressé, essentiellement en fonction des moyens dont il dispose pour satisfaire les besoins aux niveaux national ou régional. Ces programmes sont généralement décidés au sommet et excluent la participation du village ou de la localité, qui en fait, ne sait même pas qu'elle en est la finalité. Une vue d'ensemble des systèmes statistiques d'un pays fait apparaître le caractère fragmentaire de la base de données. Ils ne sont donc pas en mesure de fournir les informations voulues pour le développement rural au niveau du village ou de la localité. La base de données doit apporter une description complète du village ou de la localité qui permette d'en planifier le développement selon des principes scientifiques et d'évaluer périodiquement ce dernier.

1.3 Examen

Certains des pays statistiquement avancés ont un système de collecte de données au niveau du village ou de la localité, même si la participation directe de la population locale n'est pas envisagée dans le programme. Ainsi, les registres fonciers tenus à jour dans le détail par le "patwari", agent du gouvernement au niveau du village en Inde, constituent la principale source de statistiques sur la superficie cultivée chaque année et l'utilisation des terres. Jusqu'aux résultats du recensement agricole qui sont en grande partie obtenus moyennant tabulation des données de ces registres. En pareil cas, il ne devrait pas être difficile d'établir la base de données au niveau du village ou de la localité pour peu que le patwari et la population locale collaborent tous deux à cette tâche.

Pour instituer la planification au niveau du village, le Gouvernement du Bangladesh a créé en 1974-75 un comité autonome de village (Shawnirvar), composé de représentants de tous les groupes économiques et sociaux, qui est chargé de conduire les affaires du village. Il lui incombe notamment d'effectuer un recensement détaillé des activités rurales qui intéressent directement la population. Dans ce type d'enquêtes, certaines données sont censées être rassemblées au cours d'entretiens avec chaque ménage et d'autres par le biais de questionnaires communautaires. Par exemple, les données sur la population, l'utilisation des terres, la superficie cultivée et les rendements seront réunies au moyen de la méthode, puis mises en tableau pour fournir des statistiques de village ou de localité, tandis que les données sur le nombre d'écoles, de bureaux de poste et d'étangs, la longueur des routes, les installations récréatives, les coopératives, etc. seront collectées selon la deuxième méthode.

En République de Corée, une nouvelle organisation "Rural Saemaul Undong" (RSU) a été mise sur pied. La RSU a adopté une stratégie qui vise à choisir les villages comme unités de base pour la planification, l'exécution et l'évaluation. Le gouvernement a effectué en 1972 une enquête par village dans tout le pays à l'issue de laquelle tous les villages ont été classés en trois catégories: sous-développés, en développement et développés. Pour faire passer chaque village dans la catégorie supérieure, on a recommandé, outre certains projets de base indispensables, quelques projets supplémentaires. Il a fallu, pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de ces projets établir sur une base permanente un profil statistique détaillé du village. A cette fin, une organisation et un système d'information ont été mis en place. Les principaux types de statistiques collectées au niveau du village concernent les ressources et les caractéristiques de ce dernier, y compris des données sur les revenus. On a également arrêté des procédures détaillées pour la collecte et le traitement des données.

Aux Philippines, on se propose ainsi d'instituer une banque de données au Bureau de l'économie agricole qui pourrait peut-être établir et tenir à jour un système de fichiers sur les villages ou localités, d'après les informations existantes et celles que l'on envisage de collecter. Le programme provisoire prévoit l'élaboration d'une fiche familiale, d'une fiche villageoise et de registres d'exploitations.

1.4 Lien avec le Programme du recensement mondial de l'agriculture et d'autres programmes statistiques

Le recensement mondial de l'agriculture peut certes fournir une bonne part des statistiques de village ou de localité, mais n'y suffirait pas nécessairement à lui seul. Cependant, les données recueillies à ce niveau par le biais des recensements agricoles par exemple sur la population agricole, le nombre d'exploitations, le nombre de ménages, la superficie des terres agricoles, la superficie plantée consacrée aux grandes cultures,

le nombre d'animaux par catégories, etc. peuvent, lorsqu'elles sont complétées par les données que fournissent les recensements démographiques, les enquêtes sur les ménages et autres, constituer une base utile pour établir des statistiques au niveau du village ou de la localité. Les pays ne devraient donc pas négliger la possibilité de recourir aux recensements pour obtenir ce genre de statistiques. Ces recensements exigeront cependant la coopération et la coordination de tous les services nationaux compétents. La tâche ne devrait pas être démesurée si les gouvernements des pays sont convaincus que, pour améliorer la qualité de vie des ruraux pauvres, il leur faut planifier au micro-niveau en s'appuyant sur des données quantitatives.

Les recensements coûtant cher, on n'y procède que de loin en loin. Pour mettre à jour leurs données importantes, il faut donc convenablement utiliser les services statistiques au niveau du village ou de la localité, et encourager ces derniers à rassembler et consigner des données que ne recueillent pas habituellement les recensements, mais qui, par ailleurs, figurent aux archives administratives. Par exemple des données sur le nombre d'enfants d'âge scolaire, le nombre de naissances et de décès dans le village, le nombre de membres des coopératives, etc. peuvent facilement être tenues à jour et convenablement intégrées aux données censitaires.

1.5 Echelonnement de la mise en oeuvre

La bonne marche d'un tel programme de statistiques dépend beaucoup des mesures et des décisions de politique prises par les instances nationales supérieures. Elle dépendra également du stade d'élaboration du système de statistiques nationales et des impératifs du pays en matière de planification. L'élaboration d'un système de statistiques au niveau du village ou de la localité est un long processus qui peut demander beaucoup de temps avant de démontrer réellement son utilité. Il a fallu de nombreuses années pour que les statistiques qui existent dans un grand nombre de pays parviennent à leur stade actuel d'élaboration. De très nombreux pays ne disposent même pas encore de données sur les caractéristiques essentielles de leur économie. Il faut bien admettre aussi que, dans plusieurs pays, les organisations statistiques nationales ont du mal avec les effectifs, le matériel et les infrastructures dont elles disposent, à entreprendre des programmes de collecte de données au niveau du village ou de la localité. Il faudrait donc, au début, se borner à recueillir ces données dans certains domaines et sur certaines rubriques seulement puis étendre progressivement cette collecte à de nouveaux domaines. Il serait peut-être bon de commencer par mettre en tableau au niveau du village ou de la localité les données émanant des divers recensements et archives administratives puis de les consigner aux fins d'utilisation dans le registre voulu. Le programme peut alors être peu à peu étendu à d'autres rubriques qui ne sont ni couvertes par les programmes de recensement ni enregistrées par l'administration. L'adjonction de nouvelles rubriques peut exiger quelques essais préalables en vue d'étudier la méthodologie à suivre.

1.6 Coordination des activités connexes avec l'ONU et d'autres institutions spécialisées

L'exécution du programme de développement rural intégré entrepris par les pays met en jeu plusieurs organismes nationaux et internationaux. Chaque organisme a son propre programme de mise en oeuvre et a besoin de données correspondantes pour en dresser le plan. Afin d'éviter les chevauchements et de rendre moins onéreux le programme de collecte de données au niveau du village ou de la localité, il conviendra d'instaurer une bonne coordination avec les Nations Unies et d'autres institutions spécialisées. Il faudrait concevoir un système satisfaisant d'échange périodique de renseignements entre ces institutions.

CHAPITRE II - CONSIDERATIONS TECHNIQUES

2.0 Communauté et statistiques au niveau communautaire - concepts

Dans la plupart des pays en développement, le village ou la localité est une unité sociale et économique autonome.

Les résidents du village ou de la localité se partagent, selon le système social et économique de la zone, les ressources locales pour leur subsistance et participent à son amélioration. C'est pourquoi dans la stratégie de planification à partir de la base, qui a pris de plus en plus d'importance ces dernières années, le village ou la localité constitue à juste titre l'unité de planification. En conséquence, l'inventaire des ressources doit avoir pour axe le village ou la localité en tant qu'unité statistique de base.

Le Manuel des Nations Unies sur les méthodes de recensement de la population définit une localité comme "un groupement de population distinct et indivisible (également désigné sous les noms d'agglomération, de lieu habité, de centre de peuplement, de colonie, etc.) de n'importe quelle taille, qui a un nom ou un statut reconnu localement et qui fonctionne comme une entité sociale intégrée. Cette définition englobe des groupements de population de toutes tailles avec ou sans statut légal, y compris les hameaux de pêcheurs, les camps de mineurs, les fermes, les ranches, les exploitations agricoles, les villes de marché, les communes, les villages, les villes, les cités et maints autres".

Il ne faut pas confondre la localité telle qu'elle est définie ci-dessus avec la plus petite division administrative d'un pays. Dans certains cas les deux peuvent coïncider; dans d'autres, cependant, même la plus petite division administrative peut comprendre deux localités ou plus. On peut donc voir de ce qui précède que dans certains pays, la localité est parfois synonyme de village, mais que, dans d'autres, elle peut correspondre à un groupe de villages. A la limite, une localité peut être une subdivision, soit la plus petite unité administrative.

Dans beaucoup de pays de la région Asie et Pacifique, le village ou la localité représente la plus petite unité de planification nationale. Par exemple, en Corée, le Maul (village) est l'unité de base de planification; on a donc, dans le cadre du SAEMAUL UNDONG (Mouvement de réforme rural), rassemblé toute une série de statistiques à ce niveau grâce à la participation active de la population. De même, aux Philippines, on s'efforce d'établir une base de données au niveau du Barangay (village ou groupe de villages). Au Bangladesh, dans le cadre du Mouvement d'autonomie, c'est la population locale ou "Gram Sarkor" qui dresse les plans, les exécute puis évalue les résultats. Dans le cas de l'Inde, cependant, la localité peut correspondre à un "Panchayat" ou à un "Bloc" (groupe de villages) car le Panchayat/Bloc constitue la plus petite unité de planification. Etant donné que l'on tient des registres fonciers détaillés dans une grande partie du pays, on possède des statistiques de village à jour, notamment particulièrement sur l'agriculture, qui grâce à un programme de tabulation approprié, peuvent servir à établir des statistiques à n'importe quel niveau. Par contre, il n'existe pas de système analogue dans d'autres domaines.

Les statistiques au niveau communautaire peuvent donc porter sur tous les éléments nécessaires pour décrire les activités sociales et économiques des résidents d'un village ou d'une localité. Ces deux types de données, si judicieusement regroupées, donnent les statistiques au niveau communautaire.

2.1 Nécessité d'adopter des concepts uniformes pour les rubriques de base

Un système statistique rationnel doit répondre aux critères ci-après: actualité, comparabilité et exactitude. Pour que les statistiques soient comparables, elles doivent répondre à des concepts et des définitions normalisés et être collectées selon une méthodologie elle aussi normalisée; pour ce faire, il faut au préalable définir tous les concepts utilisés dans la collecte et l'analyse des données. Plus important encore, il faut que ces concepts ne donnent lieu à aucune équivoque ni à des résultats divergents par suite d'un manque de connaissances des statistiques ou d'une méfiance à l'égard de leur utilisation. Les statistiques au niveau communautaire, une fois collationnées devraient permettre de dégager des statistiques régionales et nationales. Dans la plupart des pays, on essaye déjà au moyen de recensements et d'enquêtes de rassembler divers types de données, notamment quelques unes de celles qui sont nécessaires pour le village ou la localité, et ces efforts se poursuivront tant que n'auront pas été édiflés un système et une organisation rationnels pour le recueil des données au niveau de la plus petite unité de planification. Il est donc impérieux que les pays adoptent des concepts et des définitions uniformes pour tirer parti des efforts qu'ils ont déployés afin d'améliorer les séries statistiques. Pour que les données soient comparables au plan international, il faudrait peut-être que les pays adoptent les concepts statistiques communs, arrêtés par les Nations Unies et d'autres institutions internationales. Ces concepts sont énoncés dans divers manuels d'instruction préparés par les dites institutions. Toutefois, on trouvera à l'annexe A les concepts qui ont été élaborés pour certaines des principales rubriques concernant les statistiques de village ou de localité.

2.2 Collecte des données: fréquence et méthodologie

Dans la planification au macro-niveau, le manque de données parfaitement à jour n'empêche pas d'atteindre certains objectifs généraux. En revanche, au micro-niveau, où des changements rapides sont susceptibles d'intervenir, l'actualité des informations statistiques a une grande importance, et c'est la raison pour laquelle on a envisagé un programme d'établissement de statistiques au niveau du village ou de la communauté.

Ce programme, s'il est exécuté correctement, peut fournir une gamme de données plus large que les recensements ou les enquêtes. La mise en place du système pour constituer la base de données à ce niveau peut, au départ, exiger beaucoup de temps et d'efforts. Si la population est motivée par des campagnes publicitaires dynamiques et si elle est disposée à coopérer activement, le comité du village ou de la localité responsable de la planification pourra obtenir sans trop de difficultés le concours de personnes instruites et éclairées, de préférence des enseignants et des jeunes scolarisés pour rassembler les données repères. Une fois le système en place, la base de données est constamment et périodiquement mise à jour. Toute l'opération vise à créer une source de données d'actualité, absolument indispensable pour la planification à petite échelle. Dans certains cas, les données doivent être mises à jour très fréquemment, mais dans d'autres, celles qui ont été collectées une fois peuvent servir pendant longtemps. Par exemple, les données sur l'état d'une culture doivent être rassemblées souvent alors que les statistiques sur l'utilisation des terres relevées une fois par an, peuvent suffire aux fins de planification.

L'exactitude de données dépend de la méthode de collecte. Lorsqu'il s'agit d'un simple dénombrement, une personne instruite, après une certaine formation, devrait être capable de réunir des renseignements corrects. Toutefois, dans le cas de données quantitatives telles que superficies cultivées et production végétale, les techniques de mesure doivent fournir des données raisonnablement exactes. Au départ, il faudrait donc essayer de s'en tenir à des méthodes simples pour collecter des données sur les rubriques qui se

prêtent facilement aux méthodes en quête ou de dénombrement effectif. Au fur et à mesure que l'enquêteur acquiert de l'expérience et que les gens se convainquent que les informations qu'ils donnent serviront à préparer des programmes en leur faveur, de nouvelles rubriques plus complexes, présentant plus de difficultés pour le rassemblement des données au niveau communautaire, peuvent être ajoutées à la liste. Etant donné que l'introduction de ce programme de statistiques ne risque guère d'entraîner la disparition du système national existant de recueil des données, celles qui sont rassemblées au niveau du village ou de la localité par le biais de ce système devraient faire partie intégrante des statistiques au niveau communautaire.

2.3 Essais préalables et enquêtes pilotes

Essais préalables

Les statistiques au niveau du village ou de la localité couvrent de nombreuses rubriques et les informations sont rassemblées par un service villageois qui ne dispose peut-être pas d'un personnel qualifié en matière de statistiques. Il est donc important de faire des essais préalables et de mener des enquêtes pilotes pour étudier les diverses étapes que comporte la collecte des données. Les essais préalables devraient avoir uniquement pour but de tester les questionnaires, les manuels d'instruction, les concepts et définitions.

Ces essais préalables devraient avoir lieu sur le terrain dans différentes conditions socio-agro-économiques. Ils devraient aboutir à des suggestions concrètes et constructives sur la révision des questionnaires, des concepts et de définitions, des méthodes de collecte des données, etc. qui seraient soumises au Comité national. Ils devraient en particulier faire ressortir s'il convient d'abandonner ou de réviser certaines parties des questionnaires. Il faudrait examiner d'un point de vue critique chacune des questions figurant au questionnaire en fonction: i) de la réaction des personnes interrogées et de la qualité des informations fournies; ii) de la réaction de l'enquêteur et des difficultés rencontrées pour se procurer les informations; et iii) de l'utilité de chaque question pour obtenir le renseignement recherché. Les essais préalables devraient être menés bien avant l'enquête pilote de manière à ce qu'on ait le temps de réviser les questionnaires, les manuels d'instruction, les concepts et définitions à utiliser dans cette enquête.

Enquêtes pilotes

Elles devraient être entreprises à une échelle qui soit à la mesure des conditions dans lesquelles sera normalement appelé à opérer le système de statistiques au niveau du village ou de la localité. Leur envergure et leur portée devraient être assez larges pour représenter les diverses conditions agro-économiques et sociales de la région où le dit système est censé être mis en place. Elles devraient non seulement aider à mettre définitivement au point les questionnaires, les concepts et les définitions, mais aussi donner les renseignements voulus pour déterminer le nombre d'enquêteurs de terrain et de contrôleurs requis, la méthode, le mode de tabulation et le calendrier, les divers types de distorsions et d'erreurs que peuvent présenter les données de terrain, etc.

Une enquête pilote bien conduite doit apporter des informations techniques nécessaires pour améliorer la planification des principales opérations. Il faut que soit soumis au plus tôt un rapport critique sur l'enquête qui indique les principaux objectifs et les divers stades de planification et d'exécution du projet, donne les résultats de l'enquête pilote dans les tableaux généraux et dérivés, avance, dans un chapitre à part, des suggestions pour modifier le matériel préparé en vue des recensements pilotes ainsi que les procédures et méthodes à suivre, commente l'adéquation des questionnaires, des concepts et définitions, de la formation des enquêteurs de terrain et des contrôleurs de l'organisation de terrain, etc.

2.4 Contrôle de la collecte des données

Il est indispensable de contrôler le travail des organismes villageois si l'on veut que le système de statistiques de village ou de la localité donne de bons résultats. Comme il s'agit, au niveau primaire, d'un service bénévole, le contrôleur doit agir avec beaucoup de tact. La meilleure manière d'exercer ce contrôle consiste à travailler sur place avec les organismes de terrain. Au début, le contrôleur devrait assister à plusieurs interviews, de manière qu'en écoutant et en observant, il puisse déceler les points faibles et y remédier immédiatement. Les visites ultérieures se dérouleraient selon un même schéma, à savoir que le contrôleur serait tenu d'assister à au moins un interview et de contrôler un nombre prescrit de questionnaires remplis pour s'assurer qu'ils sont complets et cohérents. Lorsque l'organisme villageois a achevé une phase des opérations dans un village ou une localité, le contrôleur doit vérifier que tous les ménages ont été couverts, que tous les chefs des ménages ont été interviewés et que les questionnaires ont été correctement remplis.

Les contrôleurs devraient accorder une attention particulière à l'établissement d'une liste des ménages et veiller à ce qu'il n'y ait aucune omission ni double emploi.

2.5 Utilisations des données et leurs limitations

L'instauration d'un programme de statistiques au niveau du village ou de la localité est conçue dans l'optique fondamentale de la planification de "bas en haut", et non plus de "haut en bas", ce qui ne peut se faire que si la population du village ou de la localité participe à la collecte des données et les utilise pour dresser des plans de développement en vue d'améliorer sa situation économique et sociale. L'utilisation des données pour préparer un plan de développement optimal ne devrait pas être considérée comme une tâche simple. Dans de nombreux pays, on n'en a même pas conscience au niveau national. Une fois que les planificateurs ont bien saisi l'importance que revêtent les statistiques pour élaborer et évaluer des plans de développement, il ne devrait pas être difficile de se procurer les ressources adéquates pour la collecte et l'analyse des données. Il faut d'abord pour le développement rural intégrer localiser les divers groupes sociaux et économiques dans les villages ou localités, particulièrement ceux qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Cela ne peut se faire qu'à l'aide de données socio-économiques sur le village ou la localité. Des renseignements sur les ressources dont on dispose à ce niveau seront aussi nécessaires lorsqu'on voudra formuler des projets pour améliorer les conditions sociales et économiques des gens. On pourra juger si le projet se déroule de manière satisfaisante et dans le sens prévu à l'origine, en surveillant son exécution à l'aide des données pertinentes. On peut extraire de cette source toutes les informations nécessaires pour calculer les indicateurs socio-économiques qui serviront à apprécier le degré de réussite du développement rural et de la réforme agraire.

Si ce programme de statistiques est bien exécuté, il sera également possible d'en tirer toutes les données requises aux niveaux régional et national, ce qui représente un autre sérieux avantage.

Les statistiques, rassemblées par les villageois eux-mêmes, manqueront d'exactitude et de fiabilité, au moins au départ. Il est possible que les enquêteurs recrutés sur place n'aient pas été initiés aux concepts et définitions normalisés, que tout le programme les laisse indifférents, que la méthode de collecte soit sommaire et que les opérations n'aient pas été bien surveillées. Tous ces facteurs qui risquent de nuire à l'exactitude des renseignements. C'est pourquoi, leurs utilisateurs ne doivent jamais en oublier les limitations.

CHAPITRE III - ORGANISATION

3.0 Organisation au niveau communautaire

La structure organisationnelle et les procédures à adopter pour rassembler les statistiques au niveau du village ou de la localité sont très importantes. En fait, aucun système ne sera opérant tant qu'une organisation appropriée, ayant des tâches et des responsabilités précises n'aura pas été mise en place. La réussite du système dépend de la qualité et de l'efficacité du service local chargé en premier chef de collecter les données. Ce service sera bénévole ou rémunéré suivant son ampleur, les ressources et les conditions propres à chaque pays.

Par exemple, en République de Corée le Rural Saemoul Undong (RSU) (Mouvement de réforme rural) constitue un cadre administratif solide. Le système d'informations statistiques dépend du RSU qui lui fournit, en fait, son cadre théorique de base.

Dans ce système, le service local est bénévole. Quinze membres sont élus parmi les villageois et l'un d'entre-eux est, à son tour, élu chef du Saemoul; il est chargé de la collecte des données avec la collaboration active des villageois. Le bénévolat et la participation populaire sont à la base de ce système.

Selon la formule qui est en général appliquée en Inde, l'organisme villageois est responsable de la collecte des statistiques agricoles et il est payant. Le comptable du village, fonctionnaire du cadastre, parcourt les champs pendant les campagnes agricoles et inscrit dans le registre du village les données sur la croissance des cultures, l'utilisation des terres, l'irrigation, ainsi que des renseignements détaillés sur les modes de faire-valoir, etc. La population ne participe pas directement à la collecte des données et ce système, ainsi qu'on a indiqué précédemment, ne porte que sur les statistiques agricoles.

Pour choisir le type de service local, les pays devront peser les avantages et les inconvénients de deux systèmes. Dans les pays en développement, les villageois sont pour la plupart analphabètes et se méfient en général des intentions de toute personne inconnue qui recueille des renseignements. Cependant, dans le cas du système bénévole, ils sont convaincus que les données collectées par leurs propres représentants ou par une personne instruite de leur communauté serviront leurs intérêts. Il est pratiquement impossible de leur dissimuler quoi que ce soit. En conséquence, ces données devraient être plus fiables et exemptes de distorsions. Le coût de la collecte est pratiquement négligeable. Comme il s'agit d'un petit recensement localisé touchant tous les domaines d'activités, il facilite l'intégration des statistiques en vue d'une analyse plus valable. Cependant, si l'on ne s'emploie pas énergiquement à définir des concepts et des définitions normalisés, des formulaires, des procédures, etc. et à dispenser une formation intensive, la comparabilité et l'aggrégation des données à un niveau plus élevé risquent de devenir impossibles.

La rareté des ressources exclut la création, au niveau du village, d'un organisme à plein temps, avec personnel rémunéré. Par ailleurs, étant donné que dans ce système les statistiques sont collectées par un fonctionnaire, les villageois sont en général peu disposés à fournir des renseignements fiables. Il se pourrait aussi qu'un organisme à plein temps soit surchargé de tâches multiples et variées car c'est le dernier maillon administratif dans le village. Les opérations statistiques se trouveraient donc reléguées à l'arrière plan.

On suppose qu'avec le système de la planification au micro-niveau, c'est probablement un organe représentatif, constitué de certaines personnes élues ou choisies, et dirigé par un "chef" qui serait chargé d'exécuter les plans de développement dans le village ou la localité. Cet organe serait composé normalement de gens représentant les différents groupes sociaux et économiques et son secrétariat serait assuré par du personnel bénévole ou du personnel rémunéré travaillant à plein temps. La responsabilité de la collecte et de la tenue des statistiques du village ou de la localité leur incomberait ainsi qu'à son secrétariat. Au vu des conditions locales, il confierait les opérations statistiques à des villageois instruits, tels que les enseignants et les jeunes scolarisés qui, après avoir obtenu la collaboration de la population, rassembleraient les données nécessaires. Comme première étape, les pays devraient, compte tenu des conditions locales, concevoir un mécanisme approprié au niveau du village ou de la localité.

3.1 Organisation au niveau régional

Dans la plupart des pays, on pratique la planification sectorielle. En ce qui concerne le développement agricole, la responsabilité en incombe au Ministère de l'agriculture. Le Ministère de l'éducation est chargé de l'instruction générale de la communauté. Chaque organisme de planification a besoin de données pour son propre secteur qu'il obtient surtout dans le village ou la localité. En fonction des ressources disponibles et des priorités prévues dans les plans de développement, chaque secteur établit son propre mécanisme pour rassembler les données dont il a besoin. Dans le cadre du programme statistique de village ou de localité, l'enquêteur recruté par la communauté locale sera chargé de la collecte de tous les types de données et ce en faisant appel à la collaboration de la population. Pour rendre ce programme efficace, les statisticiens régionaux devront participer à la formation des enquêteurs et surveiller leurs travaux. La coordination peut être assurée par le bureau régional des statistiques dans le cadre du système centralisé, sinon par le coordonnateur du plan régional.

3.2 Organisation au niveau national

Pour édifier la structure organisationnelle au niveau national, on peut se borner à réaménager le système existant en l'étroffant un peu. Selon que le système de statistiques en place est centralisé ou décentralisé, les pays devront choisir l'organisation qui sera chargée d'exécuter le programme de statistiques de village ou de localité. Il pourrait s'agir du Bureau central de statistiques, du Ministère du développement rural, du Ministère de la planification, du Ministère de l'agriculture, etc. Aucune règle à cet égard ne doit être imposée car les conditions varient d'un pays à l'autre. Quelle que soit l'organisation choisie, elle doit consulter les autres départements et services publics pour établir une liste des principales rubriques sous lesquelles on rassemblera des informations au niveau du village ou de la localité. A titre d'orientation, les responsables des pays trouveront à l'annexe A une liste des rubriques sous lesquelles il faudrait rassembler des données à ce niveau.

Cette liste qui est divisée en deux parties n'est absolument pas exhaustive et donne les rubriques pour lesquelles des informations sont requises (1) au niveau du village ou de la localité et (2) au niveau du ménage. A partir de cette liste, les pays peuvent adapter la leur aux besoins locaux. Une fois cela fait, à l'issue de discussions approfondies aux divers échelons, il faut mettre au point des formules normalisées et préparer des manuels détaillés énonçant les concepts, les définitions et les méthodes permettant d'obtenir les informations.

Dans le cadre de ce système, les données sont collectées au niveau du village ou de la localité par des personnes qui n'ont pas reçu de formation statistique. Les pays devront donc accorder une attention particulière à la formation des enquêteurs primaires et concevoir un plan de formation très rationnel. Ils peuvent envisager d'organiser une série de cours de formation de brève durée pour les enquêteurs locaux.

L'orientation, le contrôle et la vérification des données collectées par les services villageois en garantiraient l'uniformité et en rehausseraient la fiabilité. Les pays devraient examiner comment les organismes de statistiques qui assurent actuellement le contrôle pourraient être utilisés à cette fin.

Le système prévoyant un dénombrement complet dans le cas des rubriques importantes, il conviendrait que les pays envisagent de l'introduire par étapes. Des études pilotes seraient menées dans certains villages ou dans les différentes régions du pays, et, à partir de l'expérience ainsi acquise, on élaborerait un programme en vue de l'instauration échelonnée du système sur tout le territoire.

3.3 Publicité et propagande

Certaines des informations demandées, par exemple sur les modes de faire-valoir, l'endettement et la planification familiale, étant très délicates, les gens se montrent en général réticents à y répondre franchement, à moins d'être tout-à-fait convaincus que les renseignements qu'ils donnent serviront bien à élaborer et exécuter des programmes sociaux en leur faveur. La réussite du système dépend donc de la bonne volonté et de la collaboration active de la population. Tout doit par conséquent être fait pour obtenir cette coopération.

On n'insistera donc jamais assez sur la nécessité de renseigner le public au sujet des systèmes de statistiques de village ou de localité. Des citoyens mal informés peuvent compromettre tout le projet. Une publicité s'impose pour le faire connaître de tout le monde, en préciser clairement l'objectif et l'utilisation prévue et expliquer que les renseignements recueillis serviront notamment à planifier le développement et à dresser des programmes au niveau du village ou de la localité.

Le mode de publicité le plus efficace varie selon les pays. Dans beaucoup d'entre-eux, on pourra recourir à la presse quotidienne et hebdomadaire, au cinéma, à la radio, à la télévision et aux affiches, et dans d'autres, à la collaboration des chefs religieux locaux, des chefs de communautés, des dirigeants d'associations professionnelles, des groupes de travailleurs, d'organisation de services publics, etc.

Les programmes de publicité scolaire sont aussi un très bon moyen parce que les élèves en parlent chez eux, à leurs parents et familiers. Les comités nationaux régionaux et villageois devront intervenir activement dans la campagne publicitaire.

CHAPITRE IV - TABULATION DES DONNEES

4.0 Introduction

Les données rassemblées dans le cadre du système de statistiques de village ou de localité se prêtent à l'établissement de toute une série de tableaux et de classifications. Le village ou la localité tout comme le ménage peuvent servir d'unités d'analyse. En plus de la classification à double entrée et de la tabulation, il est maintenant possible grâce au développement de l'informatique de conserver l'ensemble des données primaires sous forme de fichiers de village ou localité. Pour les exploiter au mieux, il faut donc absolument créer une banque de données au centre national. Indépendamment de l'analyse traditionnelle de données en fonction d'un objectif particulier, on peut étudier toutes les caractéristiques pour lesquelles l'information a été rassemblée ou un sous-ensemble d'entre-elles. Ainsi les pays auraient-ils peut-être intérêt à envisager la constitution d'une telle banque parallèlement à l'introduction du système de statistique de village ou de localité.

Il faudrait que le programme de tabulation tienne compte de la recommandation émise dans le Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), selon laquelle il est nécessaire de définir des indicateurs appropriés pour assurer une surveillance à l'échelle nationale et fournir des données quantitatives qui permettent de faire rapport à la Conférence de la FAO sur les progrès de la réforme agraire et du développement rural. Les données concernant un grand nombre d'indicateurs - par exemple le taux d'alphabétisation des adultes exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, le taux d'inscriptions dans l'enseignement primaire, la formation professionnelle, la qualité du logement rural, les services collectifs dans les villages, la taille de l'exploitation, la distribution des terres, le mode de faire-valoir, etc. - peuvent être fournies par le système de statistiques de village ou de localité.

La tabulation peut se faire en deux étapes: en premier lieu, établissement de tableaux de base au niveau du village ou de la localité, et en deuxième lieu, regroupement des résultats obtenus à ce niveau pour fournir des informations aux niveaux régional et national. Lors de cette deuxième étape, il peut être utile d'établir des tableaux à double entrée pour dégager le maximum de renseignements des statistiques communautaires.

4.1 Portée et présentation des tableaux au niveau communautaire

Les données de village ou de localité doivent être mises en tableaux de manière à offrir une vue d'ensemble de la situation sociale et économique de la communauté. Vu la compétence limitée de l'organisme villageois, la tabulation doit être simple et ne comporter aucune analyse de données. Dans certains cas, il s'agira uniquement de recopier les données à partir du document de base, et dans d'autres, de regrouper les données consignées dans le questionnaire sur les ménages. Les données de ces tableaux pourraient être reportées dans un registre de village normalisé pour en faciliter la consultation.

On suggère de préparer sous forme de registre les 12 tableaux de base ci-après:

Partie A - Tableaux proposés au niveau du village ou de la localité

Tableau 1 - Renseignements démographiques et sociaux sur la population et caractéristiques particulières du village ou de la localité

- Tableau 2 - Services existant dans le village
- Tableau 3 - Utilisation des terres du village ou de la localité
- Tableau 4 - Superficie de terres arables irriguées, par provenance de l'eau
- Tableau 5 - Nombre et superficie des exploitations agricoles dans le village ou la localité
- Tableau 6 - Superficie cultivée, rendement moyen à l'hectare des principales cultures importantes du village ou de la localité
- Tableau 7 - Effectifs du bétail et de la volaille dans le village ou la localité
- Tableau 8 - Nombre de machines, d'équipements agricoles et de moyens de transport dans le village ou la localité
- Tableau 9 - Nombre d'enseignants et d'élèves dans le village ou la localité
- Tableau 10 - Nombre de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes dans le village ou la localité
- Tableau 11 - Nombre et type d'industries artisanales et d'artisans ruraux dans le village ou la localité
- Tableau 12 - Renseignements divers sur le village ou la localité.

Outre ces 12 tableaux, on en trouvera à la partie B d'autres qui donnent des renseignements sur les membres du ménage, leur occupation, leur principale source de subsistance, leur niveau d'instruction par âge, et par sexe, etc. Ces tableaux ne peuvent pas être préparés par l'organisme villageois. Ce sont les centres nationaux ou régionaux qui doivent s'en charger et les communiquer au village ou à la localité pour qu'il s'en serve et en consigne les données dans son registre.

Présentation des tableaux

- Tableau 1 - Renseignements démographiques et sociaux sur la population et caractéristiques spéciales des villages ou de la localité

1. Situation
2. Superficie du village
3. Nombre d'unités d'habitation
4. Nombre de ménages

Nombre de ménages agricoles	Nombre de ménages non agricoles	Total
--------------------------------	------------------------------------	-------

5. Renseignements démographiques et sociaux

Sexe			Alphabétisation		
masculin	féminin	Total	masculin	féminin	Total

6. Accessibilité
7. Village sujet aux inondations ou aux raz de marée, à la sécheresse, aux typhons ou aux ouragans/tremblements de terre
8. Programme spécial de développement entrepris le cas échéant dans le village ou la localité.

Tableau 2 - Services existant dans le village

Numéro de série	Type de service	Oui/non
1.	<u>Centre</u>	
a)	Sous-district	
b)	Vulgarisateurs	
2.	<u>Education</u>	
a)	Ecole primaire	
b)	Ecole secondaire du premier cycle	
c)	Centre d'alphabétisation des adultes	
d)	Centre de formation professionnelle	
3.	<u>Santé</u>	
a)	Dispensaire	
b)	Centre de planification familiale	
c)	Dispensaire vétérinaire	
4.	<u>Transport et communication</u>	
a)	Véhicules à traction animale/à pédales	
b)	Gare routière	
c)	Gare ferroviaire	
d)	Bureau de poste	
e)	Télégraphe	
f)	Grand route	
g)	Route de desserte	
5.	<u>Commercialisation et centres commerciaux</u>	
a)	Marché hebdomadaire	
b)	Entrepôt	
c)	Distribution de semences	
d)	Distribution d'engrais	
e)	Distribution de pesticides	
f)	Autres	
i)	Epicerie	
ii)	Magasin de tissus	
iii)	Pharmacie	
6.	<u>Banque et crédit</u>	
a)	Banque rurale	
b)	Coopérative de crédit	
c)	Prêteur	
7.	<u>Divers</u>	
a)	Electricité (éclairage des rues)	
b)	Poste radio communautaire	
c)	Station service et atelier de réparations de machines agricoles	
d)	Approvisionnement en eau potable	
e)	Coiffeur pour hommes	
f)	Salle communautaire	
g)	Cinéma	
h)	Bibliothèque ou salle de lecture	

- i) Poste de police
- j) Lieux de culte (église, temple, mosquée, etc.)
- k) Terrain de jeux
- l) Club féminin
- m) Coiffeur pour femmes
- n) Latrine publique
- o) Foyer pour personnes âgées

Tableau 3 - Utilisation de terres du village ou de la localité

No de série	Utilisation des terres	Superficie totale
1.	Terres labourables	
a)	Terres consacrées à des cultures temporaires	
b)	Terres consacrées à des prairies et à des pâturages temporaires	
c)	Jachères temporaires	
d)	Toutes autres terres arables	
2.	Terres consacrées à des cultures permanentes	
3.	Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents	
4.	Bois et forêts	
5.	Toutes autres terres	
Superficie totale des terres utilisées		

Tableau 4 - Superficie des terres labourables irriguées par provenance de l'eau, dans le village ou la localité

No de série	Superficie de terre labourable irriguée par				Total
	Puits tubulaires	Autres puits équipés de pompe ou de roue hydraulique	Irrigation par gravité	Autres moyens d'irrigation	

Tableau 5 - Nombre et superficie des exploitations agricoles dans le village ou la localité

No de série	Classement par taille	Nombre d'exploitations	Superficie totale
1	Moins de 0.5 ha.		
2	de 0.5 ha. à moins de 1.0 ha.		
3	de 1.0 ha. à moins de 2.0 ha.		
4.	de 2.0 ha. à moins de 3.0 ha.		
5.	de 3.0 ha. à moins de 4.0 ha.		
6.	de 4.0 ha. à moins de 5.0 ha.		
7.	de 5.0 ha. et plus		
Toutes exploitations			

Tableau 6 - Superficie cultivée et rendements moyens à l'hectare des principales cultures du village ou de la localité

No de série	Culture	Superficie totale	Rendement moyen à l'hectare	Superficie plantée en variété à haut rendement

Tableau 7 - Effectifs du bétail et de la volaille dans le village ou la localité

No de série	Rubrique	Effectif total
1.	<u>Bétail</u>	
a)	Bovins	
b)	Buffles	
c)	Ovins	
d)	Caprins	
e)	Porcins	
f)	Chevaux	
g)	Autres	
2.	<u>Volailles</u>	

Tableau 8 - Nombre de machines, d'équipements agricoles et de moyens de transport

No de série	Rubrique	Nombre
1.	<u>Machines et équipements agricoles</u>	
a)	Tracteurs	
b)	Moissonneuses, faucheuses, lieuses	
c)	Moissonneuses-batteuses	
d)	Matériel de battage	
2.	Moyens de transport (spécifier)	
a)		
b)		
c)		

Tableau 9 - Nombre d'instituteurs et d'élèves dans le village ou la localité

No de série	Type d'établissement	Nombre d'instituteurs			Nombre d'élèves	
		de sexe masculin	de sexe féminin	Total	de sexe masculin	de sexe féminin
1.	Ecole primaire					
2.	Ecole secondaire du 1er cycle					
3.	Centre d'alphabétisation des adultes					
4.	Ecole de formation professionnelle					
5.	Autres (spécifier)					
Total (pour tous établissements)						

Tableau 10 - Nombre de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes dans le village ou la localité

No de série	Type	Nombre de médecins	Nombre d'infirmiers	Nombre de sages-femmes
1.	Dispensaire/clinique			
2.	Centre de soins de santé primaires			

Tableau 11 - Nombre et type d'industries artisanales et d'artisans ruraux dans le village ou la localité

No de série	Rubrique	Nombre de travailleurs	No
I.	<u>Industries artisanales</u>		x
1.	Tissage à la main		x
a)	Coton		x
b)	Soie		x
c)	Laine		x
2.	Coco ou fabrication de cordage		x
3.	Métiers manuels		x
4.	Autres (spécifier)		x
II.	<u>Artisans ruraux</u>		
1.	Menuisiers	x	
2.	Cordonniers	x	
3.	Forgerons	x	
4.	Orfèvres	x	
5.	Potiers	x	
6.	Tailleurs	x	
7.	Coiffeurs pour hommes	x	
8.	Coiffeurs pour femmes	x	
9.	Mécaniciens	x	

Tableau 12 - Renseignements divers sur le village ou la communauté

No de série	Rubrique	Nombre
1.	Maisons reliées au réseau électrique	
2.	Etablissements industriels utilisant l'énergie électrique le cas échéant	
3.	Actionnaires de coopératives de crédit	
4.	Actionnaires de coopératives de consommateurs	
5.	Actionnaires de coopératives de producteurs	

4.2 Portée et présentation de la tabulation aux niveaux régional et national

L'organisme national de statistique chargé de la coordination aux niveaux régional et national devrait se procurer un exemplaire des tableaux préparés par l'organisme villageois et procéder aux nouvelles tabulations et analyses des données requises à ces niveaux pour la planification et la prise de décisions. Il appartient au Bureau national de la statistique de stocker systématiquement ces données par village ou localité et de dresser au moins deux types de tableaux, à savoir un index simple établissant la comparaison entre les résultats des diverses communautés villageoises dans différents domaines d'activités et les totaux régionaux et nationaux; une classification à double entrée des données en vue de tirer le maximum de renseignements possibles. Dans le cadre du système centralisé de statistiques, les données mises en tableaux et les résultats de l'analyse devraient être communiqués dans les plus brefs délais aux principaux utilisateurs, aux ministères et départements gouvernementaux notamment à l'organisme communautaire.

On trouvera ci-après une liste à préparer éventuellement par les centres régionaux ou nationaux. Certains sont des tableaux récapitulatifs par localités, districts et régions, d'autres concernent les diverses caractéristiques du village ou de la localité et ne peuvent être établis que par les centres régionaux et nationaux.

Partie B - Exemples de Tableaux dont pourraient se charger les centres régionaux ou nationaux

Tableau 1 - Renseignements démographiques et sociaux sur la population et caractéristiques particulières des villages ou localités, sous-districts et districts.

Tableau 2 - Nombre de villages du sous-district, district, etc. dotés de services énumérés.

Tableau 3 - Population par situation matrimoniale, âge et sexe.

Tableau 4 - Population des ménages, par taille de ménage.

Tableau 5 - Population de 10 ans et plus, par niveau d'instruction, âge et sexe.

Tableau 6 - Population d'âge scolaire et de moins de 24 ans, selon fréquentation scolaire.

Tableau 7 - Population économiquement active, par profession, âge et sexe.

Tableau 8 - Population par principales sources de subsistance, par âge et par sexe.

Tableau 9 - Conditions de logement et installations sanitaires.

- Tableau 10 - Nombre de personnes occupant un emploi rémunéré et de personnes au chômage, par sexe.
- Tableau 11 - Répartition des exploitations en mode de faire-valoir direct par nombre et par superficie.
- Tableau 12 - Répartition des établissements par nombre et par superficie.
- Tableau 13 - Répartition des exploitations en régime de faire-valoir indirect par nombre et par superficie.
- Tableau 14 - Répartition des exploitations déclarant fermage par nombre et par superficie.
- Tableau 15 - Répartition de la superficie exploitée à bail et modalités des baux.
- Tableau 16 - Répartition de la superficie exploitée par des occupants sans titre.
- Tableau 17 - Morcellement des exploitations.
- Tableau 18 - Statistiques sur l'utilisation des terres, par villages ou localités, sous-districts et districts.
- Tableau 19 - Superficie de terres labourables irriguées, par provenance de l'eau par villages ou localités, sous-districts et districts.
- Tableau 20 - Superficie cultivée et rendement moyen à l'hectare des principales cultures.
- Tableau 21 - Superficie plantée en variétés à haut rendement des principales cultures.
- Tableau 22 - Superficie de terre labourable traitée avec des engrais et des pesticides.
- Tableau 23 - Effectif du bétail et de la volaille.
- Tableau 24 - Nombre de machines et d'équipements agricoles et de moyens de transport.
- Tableau 25 - Pourcentage des dépenses consacrées aux principaux biens de consommation.
- Tableau 26 - Nombre d'enseignants et d'élèves, par sexe.
- Tableau 27 - Nombre de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes.
- Tableau 28 - Nombre d'industries artisanales ou rurales et d'artisans ruraux.
- Tableau 29 - Renseignements divers par villages ou localités, sous-districts et districts.

Tableau 2 - Nombre de villages du sous-district, district, etc. dotés des services énumérés ci-après

No de série	Services	Villages du sous-district		Villages du district	
		Total	No. de villages dotés de services	Total	No. de villa- ges dotés de services
1	<u>Sièges</u>				
	a) Sous-district Vulgarisation				
2	<u>Education</u>				
	a) Ecole primaire				
	b) Ecole secondaire du premier cycle				
	c) Centre d'alphabétisation des adultes				
	d) Centre de formation professionnelle				
3	<u>Santé</u>				
	a) Dispensaire/clinique				
	b) Centre de planification familiale				
	c) Dispensaire/clinique vétérinaire				
4	<u>Transport et communication</u>				
	a) Véhicules à traction animale ou à pédales				
	b) Gare routière				
	c) Gare ferroviaire				
	d) Bureau de poste				
	e) Télégraphe				
	f) Grand route				
	g) Route de jonction				
5	<u>Commercialisation et centres commerciaux</u>				
	a) Marché hebdomadaire				
	b) Entrepôt				
	c) Distribution de semences				
	d) Distribution d'engrais				
	e) Distribution de pesticides				
	f) Autres				
	i) épicerie				
	ii) magasin de tissus				
	iii) pharmacie				
6	<u>Banque et crédit</u>				
	a) Banque rurale				
	b) Coopérative de crédit				
	c) Prêteur				

.../...

Tableau 2 - (Suite)

No de série	Services	Villages du sous-district		Villages du district	
		Total	No. de villages dotés de services	Total	No. de villages dotés de services
7	<u>Autres</u>				
	a) Electricité (éclairage des rues)				
	b) Poste radio communautaire				
	c) Station service et atelier de machines agricoles				
	d) Approvisionnement en eau potable				
	e) Coiffeur pour hommes				
	f) Salle communautaire				
	g) Cinéma				
	h) Bibliothèque ou salle de lecture				
	i) Poste de police				
	j) Lieux de culte				
	k) Terrain de jeux				
	l) Club féminin				
	m) Coiffeur pour femmes				
	n) Latrine publique				
	o) Foyer hospices pour personnes âgées				

Tableau 3 - Population par situation matrimoniale, âge et sexe

No de série	Division géographique (localité, sous-district et district)/ sexe et situation matrimoniale	Toutes tranches d'âge	Moins de 15 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	70-74 ans	75 ans et plus	Non indiqué
	<u>Sexes masculins et féminins</u>									
	Total									
	Célibataire									
	Marié									
	Veuf									
	Divorcé									
	Séparé									
	<u>Sexe masculin</u>									
	(Voir rubrique ci-dessus)									
	<u>Sexe féminin</u>									
	(Voir rubrique ci-dessus)									

Tableau 4 - Population des ménages suivants, par taille du ménage

No de série	Division géographique (localité, sous-district et district)/taille du ménage	Population	Nombre global de ménages
	Ensemble des ménages		
	Ménages comptant:		
	1 personne		
	2 personnes		
	3 personnes		
	4 personnes		
	5 personnes		
	6 personnes		
	7 personnes		
	8 personnes		
	9 personnes		
	10 personnes et plus		

Tableau 5 - Population de 10 ans et plus, par niveau d'instruction, âge et sexe

No de série	Division géographique (localité, sous-district et district)/sexe et tranche d'âge	Total	Niveau d'instruction	
			Alphabètes	Analphabètes
	<u>Sexes masculin et féminin</u>			
1	Total, 10 ans et plus			
2	10 - 14 ans			
3	15 - 19 "			
4	20 - 24 "			
5	25 - 29 "			
6	30 - 34 "			
7	35 - 44 "			
8	45 - 54 "			
9	55 - 64 "			
10	65 et plus			
	<u>Sexe masculin</u>			
	(Voir rubrique ci-dessus)			
	<u>Sexe féminin</u>			
	(Voir rubrique ci-dessus)			

Tableau 6 - Population d'âge scolaire et de moins de 24 ans, par fréquentation scolaire

No de série	Division géographique (localité, sous-district, district)/sexe et âge (en années)	Fréquentation scolaire		
		Total	fréquentant l'école	ne fréquentant pas l'école
	<u>Sexes masculin et féminin</u>			
	Total			
	5 ans ^{1/}			
	6 "			
	7 "			
	8 "			
	9 "			
	10 "			
	.			
	.			
	.			
	.			
	24 ^{2/}			
	<u>Sexe masculin</u>			
	(Voir rubrique ci-dessus)			
	<u>Sexe féminin</u>			
	(Voir rubrique ci-dessus)			

1/ Le chiffre le plus bas devrait correspondre à l'âge normal de scolarisation.

2/ Si un grand nombre de personnes dépassant l'âge normal fréquentent l'école, relever l'âge limite dans la mesure voulue et ajouter les catégories supplémentaires nécessaires à la classification par âge.

Tableau 7 - Population économiquement active par profession, âge et sexe

No de série	Division géographique (localité, sous-district, district)/sexe et occupation	de moins 15	15 - 19	20 - 24	25 - 29	70 - 74	75 et plus	non indiqué
	<u>Sexes masculin et féminin</u>								
	Total de la population économiquement active								
	Catégorie principale 0								
	Catégorie secondaire 0 - 0								
	Catégorie secondaire 0 - 1								
	etc.								
	Catégorie principale 1								
	Catégorie secondaire 1 - 0								
	Catégorie secondaire 1 - 1								
	etc.								
	.								
	.								
	.								
	.								
	Catégorie principale X								
	Catégorie secondaire X - 1								
	Catégorie secondaire X - 2								
	Catégorie secondaire X - 3								
	Forces armées								
	<u>Sexe masculin</u>								
	(Comme pour les deux sexes)								
	<u>Sexe féminin</u>								
	(Comme pour les deux sexes)								

Tableau 8 - Population par principale source de subsistance, par âge et sexe

No de série	Division géographique (localité, sous-district, district)/sexe et âge (en années)	Population totale	Principale source de subsistance				
			Activité économique	Pensions de tous types	Rentes et secours (autres que les pensions)	Biens ou autres investissements	Soutien par une personne ou plus
	<u>Sexes masculin et féminin</u>						
	...						
	Moins de 15	...					
	15 - 19	...					
	20 - 24	...					
	25 - 29	...					
	30 - 34	...					
	35 - 39	...					
	40 - 44	...					
	45 - 49	...					
	50 - 59	...					
	60 - 64	...					
	65 - 69	...					
	70 - 74	...					
	<u>Sexe masculin</u>						
	(Comme pour les deux sexes)						
	<u>Sexe féminin</u>						
	(Comme pour les deux sexes)						

Tableau 10 - Nombre de personnes occupant un emploi rémunéré et de personnes au chômage, par sexe

No de série	Nom du village ou de la localité	Population totale	Nombre total de ménages	Nombre de personnes occupant un emploi rémunéré pendant toute l'année						Nombre de personnes occupant un emploi rémunéré pendant une partie de l'année						Nombre de personnes au chômage toute l'année		
				Emploi principal par type		Emploi secondaire par type I		Emploi secondaire par type II		Emploi principal par type		Emploi secondaire par type I		Emploi secondaire par type II		Sexe masculin	Sexe féminin	Total
				Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total

Tableau 14 - Répartition des exploitations déclarant un bail par nombre et par superficie

No de série	Nom du village ou de la localité	Nombre et superficie des exploitations déclarant un bail		Nombre et superficie des exploitations déclarant un bail, par classes de taille													
		Nombre total	superficie totale	Moins de 0.5 ha	de 0.5 ha à 1.0 ha	de 1.0 ha à 2.0 ha	de 2.0 ha à 3.0 ha	de 3.0 ha à 4.0 ha	de 4.0 ha à 5.0 ha	5.0 ha et plus	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	
				Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie	Nombre d'exploitations ayant fourni des données	Superficie

Tableau 19 - Superficie des terres labourables irriguées, par provenance de l'eau, par villages ou localités, sous-districts et districts

No de série	Nom du village ou de la localité	Superficie irriguée par				Total
		Puits tubulaires	Autres puits équipés de pompe ou de roue hydraulique	Irrigation par gravité	Autre source d'irrigation	
1						
2						
3						
.	Total pour le					
.	sous-district					
.						
.	Total pour le district					

Tableau 20 - Superficie cultivée et rendement moyen à l'hectare des principales cultures

No de série	Nom du village ou de la localité	Culture I		Culture II		Culture III		Culture IV		Culture V		Culture VI		Culture VII		Culture VIII		Culture IX		Culture X	
		Superficie totale	Rendement moyen à l'hectare																		
1																					
2																					
3																					
.																					
.																					
	Total partiel pour le sous-district																				
.																					
.																					
.	Total pour le district																				

Tableau 22 - Superficie de terres labourables traitées avec des engrais et des pesticides

No de série	Nom du village ou de la localité	Superficie totale des terres labourables			Superficie traitée avec des engrais			Superficie traitée avec des pesticides		
		irriguée	non irriguée	Total	irriguée	non irriguée	Total	irriguée	non irriguée	Total
		Total partiel pour le sous-district								
		Total pour le district								

Tableau 23 - Effectifs du bétail et de la volaille

No de série	Nom du village ou de la localité	superficie totale des terres labourables	Effectifs du bétail							Nombre de volailles
			Bovins	Buffles	Ovins	Caprins	Porcins	Chevaux	Autres	
:										
:										
.										
.			Total partiel pour le sous-district							
.										
.										
.			Total pour le district							

Tableau 24 - Nombre de machines, d'équipements agricoles et de moyens de transport

No de série	Nom du village ou de la localité	Tracteurs	Moissonneuses, faucheuses, lieuses	Moissonneuses-batteuses	Matériel de battage	Moyens de transport (spécifier)
						Total pour le sous-district
						Total pour le district

Tableau 25 - Pourcentage des dépenses consacrées aux principaux articles de consommation

No de série	Nom du village ou de la localité	Nombre total de ménages	Taille moyenne du ménage	Pourcentage des dépenses consacrées aux principaux articles de consommation													
				Céréales et féculents	Légumes secs	viande, poissons et oeufs	maïtières grasses	Produits laitiers	Fruits et légumes	Boissons et produits stimulants	Total des dépenses alimentaires	Com-bustible et éclairage	Habil-lement	Mé-di-ca-ments	Activités religieuses ^{1/}		

^{1/} Activités religieuses, sociales, notamment mariages.

Tableau 26 - Nombre d'enseignants et d'élèves, par sexe

No de série	Nom du village ou de la localité	Nombre d'enseignants et d'élèves dans les:																							
		Ecoles primaires				Ecoles secondaires du 1er cycle				Centres d'alphabétisation des adultes				Centres de formation de formation professionnelle				Autres institutions							
		Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Enseignants	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Enseignants	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Enseignants	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Enseignants	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Enseignants	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	
1		Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants
2		Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants
3		Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants
.		Total partiel pour le sous-district																							
		Total pour le district																							

Tableau 29 - Renseignements divers sur les villages ou localités

No de série	Nom du village ou de la localité	Population totale	Nombre total de ménages	Nombre total de logements	Nombre de logements reliés au réseau électrique	Nombre de ménages		Nombre de ménages endettés	Le cas échéant, nombre d'établissements industriels utilisant l'énergie électrique	Nombre total d'actionnaires de coopératives		
						Au fait des méthodes de planification familiale	Recourant aux méthodes de planification familiale			Coopératives de crédit	Coopératives de consommateurs	Coopératives de producteurs

Il serait bon que les pays adoptent la classification à double entrée pour certaines des rubriques. Le système de statistiques du village ou de la localité en couvre un assez grand nombre qui peuvent être classées et mises en tableau de différentes manières. Comme les ressources sont maigres, on peut limiter la classification à double entrée à quelques-unes seulement des rubriques énumérées ci-après. Toutefois, les pays devront déterminer en fonction de leurs propres priorités, les classifications à double entrée nécessaires à leur programme de tabulation.

Tableaux recommandés de classification à double entrée

Numéro du tableau	Rubrique et classification de base	Classé par	Classification à double entrée proposée
1	<u>Renseignements démographiques</u>		
1.1	Population totale, par âge et par sexe	village ou localité	situation matrimoniale par niveau d'instruction
1.2	- " -	"	- " -
1.3	- " -	"	par principale source de subsistance
1.4	- " -	"	par taille du ménage
2	<u>Alphabétisation et instruction</u>		
2.1	Population de 10 ans et plus, par sexe	"	Par niveau d'instruction
2.2	Population d'âge scolaire et de moins de 24 ans, par sexe	"	par fréquentation scolaire
3	<u>Activité économique</u>		
3.1	Population économiquement active, par sexe et par groupes d'âge	"	par profession Par niveau d'instruction
4	<u>Conditions de logement et installations sanitaires</u>		
4.1	Conditions de logement et installations sanitaires	"	par principale source de subsistance
4.2	- " -	"	par niveau d'instruction
5	<u>Emploi</u>		
5.1	Nombre de personnes occupant des emplois rémunérés	"	par nombre d'industries artisanales ou rurales
5.2	- " -	"	par niveau d'instruction
6	<u>Exploitations</u>		
6.1	Nombre et superficie des exploitations	"	par superficie totale ou terres arables
6.2	Nombre et superficie des exploitations par utilisation des terres	"	- " -
6.3	Principales cultures temporaires	"	par superficie irriguée

Numéro du tableau	Rubrique et classification de base	Classé par	Classification à double entrée proposée
6.4	Nombre d'exploitations par nombre déterminé de bovins	village ou localité	par superficie totale ou terres agricoles
6.5	Nombre d'exploitations par nombre déterminé de buffles	"	par superficie totale ou terres agricoles
6.6	Superficie plantée en variétés à haut rendement	"	par superficie irriguée
6.7	Superficie traitée avec des engrais	"	par superficie irriguée
6.8	Superficie traitée avec des pesticides	"	par superficie irriguée
7	<u>Dépenses de consommation</u>		
7.1	Pourcentage des dépenses pour les principaux articles de consommation	"	par taille du ménage
7.2	- " -	"	par situation professionnelle du chef du ménage
7.3	- " -	"	par type de logement

4.3 Intégration des statistiques communautaires dans le système statistique national

Lorsqu'on dresse des plans en vue d'instaurer le système de statistiques au niveau du village ou de la localité, il est capital d'étudier les rapports entre les activités menées à ce niveau et celles conduites au plan national. Une bonne compréhension de ces rapports contribuera beaucoup à améliorer le système national en général et à mieux tirer parti de toutes les ressources disponibles, tant pour les programmes de statistiques de village ou de localité que pour d'autres.

Au départ, il faudrait réunir toutes les données émanant d'autres sources sur des fiches d'information concernant le village ou la localité et communiquer ces fiches à l'organisme villageois. Celui-ci aurait ainsi une idée des renseignements disponibles, de leur exactitude et de leur utilité pour la planification au niveau du village ou de la localité ainsi que des lacunes qu'elles présentent. Au début, les informations tirées d'autres programmes statistiques serviraient donc de données repères. A mesure que le système de statistiques du village ou de la localité se développerait, il aiderait à mettre à jour ces informations. Il serait ainsi en mesure d'en déceler les lacunes et d'y remédier de manière à améliorer le système national.

4.4 Vérification de la qualité des données

La collecte des données au niveau du village ou de la localité est une grosse opération statistique. Un grand nombre d'organismes villageois participent au rassemblement de toute une gamme de renseignements. Le questionnaire est long et beaucoup de rubriques ne se prêtent pas facilement à l'observation. Les répondants sont des ruraux qui souvent ne sont pas instruits et n'ont aucune notion de qualité ni de quantité. Il faut donc s'attendre à de multiples erreurs et distorsions d'origines diverses, qui interviendront dès le début, au moment par exemple où seront arrêtés les concepts et définitions à utiliser, et continueront à s'accumuler à chaque étape. Elles sont de trois types:

- i) erreurs résultant d'une préparation insuffisante
- ii) erreurs commises au stade de la collecte des données
- iii) erreurs commises pendant le traitement des données et leur mise en tableau

Au stade préparatoire, certaines définitions peuvent être incorrectes et quelques concepts ambigus, de sorte que les enquêteurs primaires les manient mal lors du dénombrement. Parfois aussi le libellé des questions prête à équivoque, tout comme celui des instructions figurant aux manuels manque de clarté. Si celui-ci est trop détaillé, l'enquêteur primaire ne prendra probablement pas la peine de le lire attentivement, et le résultat sera le même s'il était trop concis. Il se peut que les enquêteurs et les contrôleurs aient été mal choisis et formés. Des erreurs de listage sont également très courantes dans toute grande opération statistique. Toutes ces sources possibles d'erreurs doivent être prises en considération dans les programmes de contrôle de qualité qu'on peut être amenés à exécuter périodiquement, tout de suite après les opérations de terrain.

Ainsi, pour garantir la qualité et la fiabilité des données, il faut les soumettre à des contrôles de qualité, de façon à déterminer l'ampleur des erreurs et des distorsions. Le sondage joue à cet égard un grand rôle.

Le Bureau central de statistique ou l'organisme responsable des statistiques du village ou de la localité au niveau national devrait mettre au point un système de contrôle de qualité simple mais efficace. L'organisme statistique national est spécialement chargé d'assurer le contrôle de la qualité des données à tous les niveaux des statistiques de village.

4.5 Traitement des données sur ordinateur

Les données rassemblées dans le cadre du système de statistiques de village ou de localité sont tellement abondantes et variées qu'à moins d'être classées, condensées et résumées, elles sont tout à fait inutilisables aux fins pour lesquelles elles sont collectées. Les opérations de traitement qui sont très coûteuses en crédits, en personnel et en ressources nationales sont donc importantes et doivent être organisées avec soin.

Il faut organiser ce traitement dès que l'on commence à planifier l'instauration du système de statistiques villageoises. La préparation du programme de tabulation exige que l'on connaisse le volume des données, le type, le nombre et la rapidité de l'équipement, les moyens (quantité et qualité) et le temps à disposition pour exécuter chaque opération ainsi que son coût. C'est au stade de la planification que les tableaux doivent être préparés en détail. Une liste complète de ces derniers avec indication du type, de la présentation et de la date approximative de publication devrait être établie en consultation avec les principaux utilisateurs, au moment où l'on met définitivement au point les questionnaires. La longueur du questionnaire, l'ordre des questions, l'enregistrement des codes et le rapport des entrées aux tableaux finals influent beaucoup sur l'efficacité et l'exactitude du traitement des données, sur le temps et l'argent économisés et sur la réduction des erreurs résultant des opérations de codage et de perforage.

Etant donné le volume de données à mettre en tableau et la nécessité d'instituer une banque pour stocker les renseignements portés dans les fichiers du village ou de la localité, la plupart des pays devront recourir à une tabulation mécanique. Cependant, il faudrait prendre en considération les avantages que présente le traitement manuel dans les pays où la main-d'oeuvre est bon marché. Il peut être opportun de conjuguer le traitement manuel et le traitement informatique. En outre, un certain nombre d'opérations préliminaires intéressant le traitement des données peuvent être entreprises manuellement par un

personnel de terrain qualifié dans chaque district administratif ou province du pays. Ces opérations comprennent la mise en forme préliminaire des questionnaires et l'élaboration des totaux, au niveau du district ou de la province, pour certaines des principales rubriques. La tabulation manuelle comporterait également la préparation de certains tableaux de base au niveau du village ou de la localité par l'organisme villageois.

Les opérations de traitement dépendront des installations disponibles. Cependant, certaines doivent être effectuées avant de commencer le travail informatique, notamment les suivantes:

- i) Contrôle du dénombrement et des questionnaires pour savoir s'ils sont complets. Organisation correcte des activités de terrain, y compris contrôle du travail des organismes locaux et réception des questionnaires provenant de chaque village ou localité. Avec une solide organisation de terrain, la tâche du bureau central est considérablement allégée. Il faut, par exemple, confronter le questionnaire du village ou de la localité avec la liste de ses ménages pour vérifier s'il les couvre bien tous, et prendre les mesures qui s'imposent au cas où des questionnaires manquent. L'examen préliminaire de ceux-ci, autre tâche importante incombant au personnel d'encadrement, doit également être entrepris avant que ne commence le traitement des données. Pour ce faire, on pourrait transmettre régulièrement les questionnaires remplis aux contrôleurs et au personnel chargé du dépouillement au fur et à mesure qu'ils arrivent, sans attendre qu'ils soient tous regroupés à la fin de l'opération sur le terrain. Ainsi, non seulement le travail de dépouillement s'en trouverait plus également réparti, il serait aussi plus facile de rectifier les omissions et autres erreurs car on pourrait les signaler aux organismes de village pendant qu'ils sont encore
- ii) Codage, perforage et vérification. Une fois effectués les contrôles ci-dessus, il convient de dresser un plan bien défini et complet d'organisation du traitement des données, qui fixe notamment l'ordre des opérations, le taux de performance de chaque opération, l'effectif requis, sa répartition entre les diverses tâches et sa formation.
- iii) Maintenance et contrôle des questionnaires. Etant donné qu'il s'agit d'une vaste opération statistique, faute d'instaurer un contrôle, il est impossible de s'assurer que tous les questionnaires ont été renvoyés. Tous ceux qui, une fois remplis, reviennent des villages ou des localités doivent être communiqués au fur et à mesure aux contrôleurs. Pour simplifier le contrôle et gagner du temps il faudrait grouper les questionnaires. Il est donc indispensable d'établir un index alphabétique ou géographique et un classement correct. Il faudrait aussi enregistrer la sortie des questionnaires des dossiers.

Comme les dossiers passent par divers stades de traitement, il faudrait les contrôler périodiquement pour déceler tout retard, classement erroné de questionnaires, etc.

L'emploi de calculatrices influe sur toute les opérations de traitement des données: le précodage des rubriques du questionnaire; la nature et le nombre des corrections effectuées lorsqu'on s'assure que les questionnaires sont bien complets; le report des codes dans les questionnaires; la correction des erreurs détectées au cours de l'établissement des cartes ou rubans perforés; et les instructions pour la confections des tableaux. La préparation du traitement sur ordinateur doit commencer dès que l'on entame l'élaboration du questionnaire lui-même. Le recours à l'ordinateur exige que des statisticiens expérimentés collaborent avec des analystes et des programmeurs.

Pour obtenir de bons résultats en matière de traitement des données, il est indispensable de:

- i) mettre au point un schéma de tous les tableaux statistiques dressés en conjonction avec le questionnaire;
- ii) établir et vérifier soigneusement les programmes d'ordinateur dès que l'on commence à recueillir les données;
- iii) demander aux analystes et programmeurs de documenter complètement tous les programmes de façon que d'autres programmeurs puissent apporter les corrections nécessaires. Le programme d'ordinateur doit être autodocumenté, c'est-à-dire contenir lui-même des observations, et l'on devrait élaborer des manuels destinés aux utilisateurs;
- iv) n'apporter au programme une fois établi que les modifications absolument nécessaires.

Il faut un temps considérable pour établir les programmes de tabulation, de détection des erreurs et de corrections automatiques de certaines catégories d'erreurs. Ce travail devra débiter longtemps à l'avance. Les données obtenues lors des enquêtes pilotes apportent des indications qui permettront de mettre à l'essai les programmes de recensement.

Le traitement des données du recensement est une opération de longue haleine qui s'étalera sur plusieurs mois; plus d'une année s'écoulera peut-être avant que ne soient achevés tous les tableaux du recensement. Il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux besoins urgents en matière de données, avant que tous les résultats ne soient disponibles, en projetant tout le programme de tabulation en deux (ou plusieurs) phases. La première phase portera sur les tableaux les plus importants et les plus urgents; quant à la deuxième phase et aux phases suivantes, elles intéresseront les autres tableaux, plus détaillés, conformément aux priorités de chaque pays.

4.6 Utilité du stockage et de la recherche des données

Les statistiques du village ou de la localité devant servir à différents niveaux et à différents organes, il faut les stocker de manière à ce que tous les utilisateurs y aient facilement accès. En outre, comme elles sont essentiellement collectées en vue de l'élaboration et de l'évaluation de plans de micro-développement, on doit, dans ce but, établir au centre national de l'organisme statistique ou même aux centres statistiques régionaux une banque de données au micro-niveau. Des ordinateurs modernes permettraient de les stocker et de les rechercher assez facilement. Ainsi qu'on l'a déjà dit, il est impossible d'effectuer en temps voulu l'analyse détaillée de la masse de données fournie par le programme statistique de village ou de localité sans recourir à l'informatique. Dans ce cas, le stockage ne devrait présenter aucune difficulté. Certaines données seraient à stocker telles quelles, d'autres l'étant de préférence sous une forme abrégée. En général, il existe deux modes de stockage: supports lisibles à l'ordinateur, et document sur papier. Les supports lisibles à l'ordinateur sont des cartes, des bandes magnétiques, des disques, des tambours, et. qui devraient être choisis en fonction de l'ordinateur disponible, de la nature du traitement et du volume des données. Les statistiques de village ou de localité doivent être stockées sur bandes magnétiques, car celles-ci ont à cet égard une grande capacité.

Le stockage est lié au système de recherche, grâce auquel on peut i) utiliser les données chaque fois que nécessaire, ii) faire référence aux données enregistrées en question ou aux données figurant dans les documents de base, et iii) mettre périodiquement à jour les enregistrements pertinents. En d'autres termes, le stockage doit être systématique afin que toutes les données requises puissent être retrouvées le plus facilement et rapidement possible.

CHAPITRE V - FORMATION

5.0 Instructions et formation à l'intention des organismes de village

La qualité des données rassemblées par le système de statistiques de village ou de localité dépend de la compétence avec laquelle les organismes locaux s'acquittent de leur travail. Ces derniers doivent bien comprendre tous les rouages des procédures à suivre et se familiariser avec un grand nombre de concepts et de définitions. A cet égard, une formation intensive de leur personnel est utile mais celle-ci doit être complétée par un manuel d'instructions qui permette au dit personnel d'assimiler les connaissances acquises pendant le cours de formation et aussi d'éclaircir les points sur lesquels il a encore quelques doutes pendant les travaux.

Les instructions données dans ces manuels doivent être énoncées de manière simple et facile à comprendre. Elles doivent également être complètes et fournir des conseils sur tous les grands problèmes les plus courants.

De bonnes instructions et un programme de formation bien conçu sont d'importance capitale car la qualité des statistiques de village ou de localité dépend beaucoup du personnel chargé de les rassembler. Le programme de formation du personnel des organismes de village pourrait porter sur les points ci-après:

- 1) Importance des statistiques de village ou de localité
 - a) Objectifs du système de statistiques de village ou de localité
 - b) Utilisation des statistiques de village ou de localité
- 2) Généralités
 - a) Nature et portée
 - b) Définitions et procédures
 - c) Méthode de collecte
 - d) Période de référence
 - e) Organisation sur le terrain
- 3) L'enquêteur et l'interview
 - a) Qualités souhaitables chez l'enquêteur
 - b) Préparation de l'interview
 - c) Conseils sur la manière d'interviewer
 - d) Problèmes couramment rencontrés au cours des interviews
- 4) Formulaires
 - a) Concepts et définitions de base
 - b) Explication rubrique par rubrique et manière de faire correctement les entrées
- 5) Tabulation simple
 - a) Calcul de moyennes arithmétiques simples et de moyennes pondérées
 - b) Concept de la fréquence
 - c) Préparation d'un tableau de fréquence à entrée unique
 - d) Concept d'une classification à double entrée
 - e) Préparation d'un tableau de fréquence à double entrée
 - f) Calcul de pourcentages et de proportions
 - g) Détails pratiques basés sur les données effectives concernant le village ou la localité.

5.1 Instructions et formation des contrôleurs

Dans le système de statistiques de village ou de localité, les organismes volontaires sont censés être les agents primaires de terrain. Les contrôleurs ayant un rôle capital à jouer dans l'harmonisation et la normalisation des méthodes et des procédures de rassemblement des données, ainsi que des concepts et définitions, il faudrait apporter un soin tout particulier aux instructions et à leur formation qui leur sont données et leur faire suivre un programme de formation intensive, qui touche aux questions ci-après:

- i) Importance des statistiques de village ou de localité
- ii) Organisation des travaux statistiques au niveau du village ou de la localité
- iii) Responsabilité des contrôleurs
- iv) Méthodes de recrutement des enquêteurs primaires pour la collecte de statistiques de village ou de localité
- v) Préparation de la liste des ménages
- vi) Concepts et définitions des termes utilisés dans les statistiques au niveau communautaire
- vii) Conduite des cours de formation destinés aux organismes de village
- viii) Contrôle des travaux de l'organisme de village
- ix) Dépouillement, mise en forme et codage des formulaires remplis par les organismes au niveau du village ou de la localité
- x) Préparation des feuilles de tabulation des données de base du village ou de la localité
- xi) Calcul des moyennes, des pourcentages et des proportions et manière de les interpréter
- xii) Préparation des tables de fréquence à simple et double entrées et interprétation simple
- xiii) Recours aux sondages aléatoires et autres méthodes pour choisir des échantillons
- xiv) Méthode des coupes de récoltes expérimentales
- xv) Utilisation des cartes du village ou de la localité

Il s'agit là uniquement de lignes d'orientation. Des manuels d'instructions détaillés à l'intention des enquêteurs au niveau du village et des contrôleurs doivent être préparés par les pays dans la langue locale. Avant de mettre définitivement au point ces manuels, il faudrait les tester sur le terrain en faisant appel aux enquêteurs de village et aux contrôleurs. Ce sont les institutions nationales de statistiques qui devraient être chargées de préparer les manuels d'instructions.

ANNEXE A

La présente annexe contient la liste des rubriques proposées, les renseignements à recueillir ainsi que les définitions et des notes explicatives.

Il va de soi que ces rubriques ne sont pas toutes applicables à tous les pays et que les renseignements à recueillir peuvent, comme l'époque de référence, varier d'un pays à l'autre. C'est aux Etats qu'il incombe de décider des rubriques, parmi celles qui sont proposées, qui conviennent à leur propre cas et à leurs propres besoins, et de déterminer celles qu'ils doivent ajouter. Toutes les rubriques proposées sont importantes à certains égards. Il se peut néanmoins que les pays jugent nécessaire d'en modifier quelques-unes ainsi que les renseignements à recueillir en fonction de leurs besoins.

Les concepts et définitions retenus ici s'harmonisent en général avec ceux utilisés dans des domaines statistiques connexes. Le programme essaye bien d'harmoniser les concepts et définitions concernant les diverses branches de la statistique mais ce travail a plus d'utilité au niveau national. Les pays sont donc instamment invités à unifier au mieux les concepts et définitions utilisés dans leurs systèmes nationaux de statistiques qui concernent l'agriculture, la population, le logement, l'industrie et autres branches d'activités non agricoles, ainsi que dans les autres enquêtes nationales, démographiques et de main-d'oeuvre.

Les rubriques et définitions proposées sont divisées en deux sections, à savoir celles qui requièrent la collecte de renseignements i) dans l'ensemble du village ou de la localité et ii) dans chaque ménage au sein du village.

Section I - Données sur le village ou la localité

Cette section est ventilée en onze sous-sections. On a essayé de proposer un ensemble type de rubriques qui pourrait, après ajustements, être utilisé dans plusieurs pays de la région. Chaque pays devra modifier, développer ou supprimer certaines des rubriques en fonction de ses priorités particulières en matière d'administration et de développement. Concepts et définitions de base appelleront peut-être, eux aussi, une modification. Un village ou une localité peut être défini de manière différente suivant les pays.

Sous-Section I - Emplacement et identification

Rubriques proposées

11. Nom du village ou de la localité
12. Sous-district
13. District
14. Etat/province
15. Code géographique

Définitions et explications

Village ou localité

Code géographique

La constitution échelonnée d'une banque de données au micro-niveau est l'un des éléments importants du programme. La première chose à faire dans ce sens est d'arrêter un système de code géographique (géo-code) pour l'ensemble du pays. On doit connaître

la situation géographique du village ou de la localité ainsi que les caractéristiques de son environnement (topographie, climat, etc.).

En général, un pays est découpé en divisions administratives, par exemple - états, provinces, districts, villages, etc. portant chacun un nom. La taille du village peut varier d'un pays à l'autre mais il porte un nom bien précis. Quelques fois le même nom désigne deux zones géographiques ou plus. Compte tenu des difficultés susmentionnées et de la nécessité de faciliter le traitement par ordinateur, on peut instituer un système de code numérique pour identifier le village ou la localité sans équivoque possible.

Sous-Section II - Population

Rubriques proposées

21. Sexe
 - 21.1 hommes
 - 21.2 femmes
 - 21.3 total
22. Nombre d'alphabètes
 - 22.1 hommes
 - 22.2 femmes
 - 22.3 total
23. Nombre de ménages
 - 23.1 nombre de ménages agricoles
 - 23.2 nombre de ménages non agricoles
24. Nombre d'unités de logement

Epoque de référence

Les données doivent se rapporter à une date précise, en générale le jour du dénombrement ou un jour proche de ce dernier.

Définitions et explications

Population totale: Le concept de population totale n'est pas aussi simple qu'il paraît. Il existe deux type théoriques de dénombrement de la population, de facto et de jure. Le premier couvre toutes les personnes effectivement présentes dans une région donnée à un moment donné. Le deuxième est plus ambigu. Il englobe toutes les personnes qui "appartiennent" à une région donnée, à un moment donné, en vertu de leur résidence juridique, de leur résidence habituelle ou d'autres critères analogues. En pratique, les recensements modernes ont recours à l'une de ces méthodes théoriques avec certaines modifications, et le plus souvent allient les deux. Dans le programme, les pays sont instamment invités à suivre la pratique nationale lorsqu'ils recensent la population totale, par sexe.

Niveau d'instruction: D'après les Nations Unies, l'instruction est définie par l'aptitude d'une personne à lire et à écrire tout en le comprenant un bref exposé simple sur un sujet courant. Une personne qui ne peut pas remplir ce critère est considérée comme analphabète. Un analphabète est donc une personne qui ne peut ni lire ni écrire, ou qui ne peut lire et écrire que des chiffres et son propre nom, ou qui ne peut que lire et écrire une phrase rituelle qui a été mémorisée. La ou les langues dans lesquelles une personne peut lire ou écrire n'entre pas en jeu dans la détermination du niveau d'instruction.

25. Ménage

Le village ou la localité constitue la population et l'objectif fondamental de tous programmes de développement est d'en améliorer les conditions de vie. Les problèmes de la population sont mieux compris à l'aide de statistiques renouvelables sur les diverses caractéristiques des ménages auxquels ils appartiennent. Une fois que le village ou la localité est pris comme unité de planification, la collecte des données sur les ménages qui composent le village ou la localité devient inéluctable. Les données sur les ménages concernant diverses rubriques ont donc une importance capitale pour la planification au micro-niveau.

Le "ménage" est défini^{1/} en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Un ménage peut être soit: a) un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple, soit b) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent dans une mesure variable, mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique. Le groupe peut se composer soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et l'autre catégorie.

Les ménages occupent généralement, en totalité ou en partie, une unité d'habitation ou même plusieurs, mais ils peuvent vivre également dans des camps, des pensions de famille ou hôtels, ou dans des institutions, comme personnel administratif, ou être sans logis. Les ménages composés de familles élargies qui subviennent en commun à leurs besoins alimentaires, ou de ménages potentiellement distincts mais ayant un même chef de ménage par suite d'unions polygames, peuvent occuper plus d'une unité d'habitation.

D'après leur activité économique, les ménages peuvent être classés en ménages agricoles ou non agricoles. La plupart des ménages du village ou de la localité sont en général des ménages agricoles. Il faut donc bien comprendre le concept de ménage agricole. Il existe trois concepts différents basés sur trois critères différents, à savoir: 1) ménage rattaché à une exploitation; 2) ménage exploitant et 3) ménage agricole.

26. Ménage rattaché à une exploitation

La définition de ménage rattaché à une exploitation^{2/} est utilisée dans une acception stricte et repose sur le critère de résidence. Ce concept se limite aux ménages résidant habituellement sur une exploitation. Ainsi, il n'inclut pas les ménages résidant dans des villages voisins ou dans des villes, et peut ne représenter qu'une petite fraction des ménages agricoles. L'utilité d'une telle définition est limitée à l'étude des conditions socio-économiques des ménages vivant réellement à la ferme.

27. Ménage exploitant

La définition du ménage exploitant^{3/} repose sur le critère de gérance d'une exploitation et, vu que le recensement de l'agriculture doit englober entre autres toutes les exploitations gérées par des personnes individuelles ou des ménages, la définition devra être large et pourra s'énoncer comme suit: "Les ménages dans lesquels au moins un membre (pas nécessairement le chef, la personne de référence, ou la personne gagnant le revenu

^{1/} Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1980, FAO, Rome.

^{2/} ^{3/} La collecte des statistiques sur la population et l'emploi en agriculture, FAO.

principal) gère une exploitation". Une telle définition est surtout utile quand on veut rapprocher les caractéristiques socio-économiques du ménage des caractéristiques de l'exploitation. Cependant, elle n'englobe pas tous les ménages agricoles: elle exclut, en effet, les ménages d'ouvriers agricoles sans terre, ainsi que ceux dont les membres travaillent sur une exploitation gérée par une personne morale.

28. Ménage agricole

Une autre définition du ménage agricole^{1/} pourra reposer sur le critère d'activité économique - en agriculture - d'un membre particulier du ménage: le chef, la personne de référence ou la personne gagnant le revenu principal. Le domaine d'une telle définition est assez large. Cependant, cette définition exclut les ménages exploitants dans lesquels le gérant de l'exploitation n'est pas le chef, la personne de référence ou la personne gagnant le revenu principal (une situation rare).

Définition du ménage agricole^{2/}

Dans le cadre de ce programme, on estime que la définition ci-après convient mieux. Un ménage est considéré comme ménage agricole dès lors qu'au moins un de ses membres gère une exploitation ou que son chef, une personne de référence ou la personne gagnant le revenu principal, a une activité économique en agriculture.

Dans le recensement de l'agriculture, en raison de la limite fixée pour la taille de l'exploitation ou la valeur de sa production, les ménages de petits agriculteurs ou d'agriculteurs marginaux (et d'ouvriers sans terre) ne sont pas pris en considération. Toutefois ces catégories d'agriculteurs font partie de la masse des secteurs ruraux vulnérables. La plupart des plans de développement des pays de la région attachent une grande importance au relèvement du niveau de vie des groupes défavorisés de la société. La définition du ménage envisagée dans le programme de statistiques au niveau du village ou de la localité inclura non seulement les agriculteurs marginaux, les petits exploitants et les ouvriers agricoles, mais aussi les autres membres des groupes défavorisés. C'est le seul moyen de les atteindre.

29. Exploitation

L'agriculture est la principale source de subsistance dans les villages ou les localités et le mode de distribution des terres détermine en grande partie le niveau socio-économique des gens qui y vivent. Les statistiques sur les exploitations agricoles revêtent donc une grande importance dans tout programme de statistiques de village ou de localité.

L'exploitation^{3/}, aux fins du recensement de l'agriculture, est une unité techno-économique de production agricole comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et qui, soumise à une direction unique, est exploitée par une personne seule ou avec d'autres personnes, indépendamment du titre de possession, du mode juridique, de la taille ou de l'emplacement. L'exploitation, en tant qu'unité techno-économique soumise à une direction unique, dispose généralement des mêmes moyens de production (main-d'oeuvre, structures, machines agricoles, animaux de trait).

1/, 2/ La collecte des statistiques sur la population et l'emploi en agriculture, FAO.

3/ Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1980, FAO, Rome.

Lorsqu'on rassemble des données sur l'agriculture au moyen d'enquêtes sur les ménages, on a parfois du mal à dégager le rapport entre une exploitation et un ménage agricole. Différents rapports peuvent exister.

- a) Une exploitation correspond directement à un ménage agricole, c'est-à-dire qu'elle est gérée par un ménage agricole (ou par un ou plusieurs de ses membres). Cette situation est typique de nombreux pays en développement. Même s'il y a des exceptions, certains pays préfèrent les ignorer pour des raisons pratiques ou opérationnelles et entendent par exploitation agricole toutes les terres et/ou le bétail exploités par le ménage agricole.
- b) Deux ou plusieurs ménages exploitent conjointement une seule exploitation. Ces cas ne sont pas très fréquents et lorsqu'ils se produisent, il y a différentes manières de les traiter. Lorsqu'un ménage agricole de ce genre est retenu dans l'échantillon, on recommande d'inclure tous les autres ménages qui exploitent conjointement la même exploitation. Dans les tableaux concernant certaines des caractéristiques des exploitations (superficie, mode de faire-valoir, production, etc.), les ménages ainsi associés devraient figurer comme un groupe distinct ou être considérés comme un seul ménage. Dans la plupart des cas, il serait impossible de ventiler la superficie, la production, etc. d'une seule exploitation entre un ou plusieurs ménages. Par ailleurs, chacun des ménages associés peut être considéré séparément comme un ménage individuel pour la mise en tableau des caractéristiques de la population agricole. Si ces cas sont relativement fréquents, on recommande d'appliquer les deux critères pour une étude approfondie.
- c) Différents membres d'un même ménage peuvent gérer une exploitation différente. Certains pays considèrent alors qu'il s'agit de ménages secondaires et enregistrent chaque exploitation avec les caractéristiques des membres des ménages secondaires seulement. D'autres pays définissent toutes les exploitations distinctes gérées par les membres du même ménage comme une seule exploitation. Cette situation se rencontre souvent dans certains pays où des parcelles sont cultivées par les femmes indépendamment des autres membres du ménage. A proprement parler, ces parcelles devraient être considérées comme des exploitations distinctes, mais sont tenues, pour des raisons pratiques, comme faisant partie de l'exploitation du ménage.

Avec le système de statistiques au niveau du village ou de la localité, les données seront rassemblées par l'organisme villageois dont le personnel est inexpert en la matière.

En outre, tous les autres renseignements recueillis se rapportent au ménage. Il vaudra donc mieux s'en tenir à la définition énoncée en a) ci-dessus, c'est-à-dire considérer l'exploitation agricole comme toutes les terres et/ou le bétail exploités par le ménage agricole.

30. Locaux à usage d'habitation: Par locaux à usage d'habitation, on entend des locaux distincts et indépendants utilisés comme habitation. Ces locaux peuvent: i) avoir été construits, transformés ou aménagés pour être habités par des êtres humains, à condition qu'ils ne soient pas entièrement utilisés à d'autres fins au moment du recensement et, dans le cas des unités d'habitation mobiles, improvisées et collectives quelles qu'elles soient occupées au moment du recensement; ou ii) ne pas être destinés à servir d'habitation, mais être néanmoins utilisés comme habitation à la date du recensement. En conséquence, un local à usage d'habitation peut être a) une maison, un appartement, une pièce ou un groupe de pièces indépendantes, occupées ou vides; b) une hutte, une baraque une roulotte, un hôtel, une institution, un camp occupés, ou c) une grange, une grotte ou tout autre abri utilisé comme habitation au moment du recensement.

Les locaux à usage d'habitation sont essentiellement des locaux distincts et indépendants. Une enceinte peut être considérée comme distincte si elle est entourée de murs ou autres clôtures et couverte d'un toit, de sorte qu'une personne, ou un groupe de personnes, puisse y dormir, y préparer et prendre ses repas, s'y abriter des intempéries ou de tout danger, à l'écart des autres membres de la collectivité. Elle peut être considérée comme indépendante lorsqu'elle dispose d'une entrée donnant directement sur la rue, etc. ou, d'une manière plus générale, une enceinte est considérée indépendante lorsque les occupants peuvent y pénétrer ou en sortir sans traverser des locaux habités par d'autres personnes.

Sous-Section III - Caractéristiques spéciales

- 31. Situation
 - 31.1 plaine
 - 31.2 terre en altitude
 - 31.3 zone montagneuse/colline
 - 31.4 à proximité d'un fleuve/lac/désert
- 32. Sujet à
 - 32.1 inondations ou raz-de-marée
 - 32.2 sécheresse
 - 32.3 typhons ou ouragans
 - 32.4 tremblements de terre
- 33. Accessibilité
 - 33.1 accessible toute l'année
 - 33.2 accessible une partie de l'année seulement
- 34. Programme spéciaux entrepris
 - 34.1 programme de développement rural intégré
 - 34.2 programme de valorisation des petits agriculteurs
 - 34.3 programme de valorisation des agriculteurs marginaux et des ouvriers agricoles

Epoque de référence

L'époque de référence pour rassembler les données est une année, si possible la campagne agricole.

Explication:

La situation géographique, la topographie du village ou de la localité et son degré d'exposition aux catastrophes naturelles telles qu'inondations, typhons, tremblements de terre, etc. sont à indiquer sous les rubriques 31 et 32. Les villages sujets à inondations ou situés dans des régions à fortes précipitations ne sont pas accessibles pendant la saison des pluies ou des crues. Le nombre de mois pendant lesquels ils ne sont pas accessibles est à indiquer à la rubrique 33.2. Plusieurs programmes de développement spéciaux en vue d'améliorer les conditions de vie de la population rurale sont entrepris dans les pays de cette région. Les programmes évoqués à la rubrique 34 ne sont mentionnés qu'à titre d'exemple.

Sous-Section IV - Services existants

Rubriques proposées

- 41. Centre
 - 41.1 Sous-district
 - 41.2 Vulgarisateur
- 42. Education
 - 42.1 Ecole primaire
 - 42.2 Ecole secondaire du premier cycle
 - 42.3 Centre d'alphabétisation des adultes
 - 42.4 Centre de formation professionnelle
- 43. Santé
 - 43.1 Dispensaire
 - 43.2 Centres de planification familiale
 - 43.3 Dispensaire/vétérinaire
- 44. Transport et communication
 - 44.1 Transport à traction animale/à pédales,
par exemple bicyclettes, rikshaw, etc.
 - 44.2 Gare routière
 - 44.3 Gare ferroviaire
 - 44.4 Bureau de poste
 - 44.5 Télégraphe
 - 44.6 Route principale
 - 44.7 Route de jonction
- 45. Commercialisation et centres commerciaux
 - 45.1 Marché hebdomadaire
 - 45.2 Entrepôt
 - 45.3 Distribution de semences
 - 45.4 Distribution d'engrais
 - 45.5 Distribution de pesticide
 - 45.6 Autres
 - a) Épicerie
 - b) Magasin de tissus
 - c) Pharmacie
- 46. Banque et crédit
 - 46.1 Banque rurale
 - 46.2 Société coopérative de crédit
 - 46.3 Prêteur
- 47. Autres
 - 47.1 Electricité
 - 47.2 Appareil radio communautaire
 - 47.3 Centre de services et de réparation de machines agricoles
 - 47.4 Approvisionnement en eau potable
 - 47.5 Coiffeur pour hommes
 - 47.6 Salle communautaire
 - 47.7 Cinéma
 - 47.8 Bibliothèque ou salle de lecture

- 47.9 Poste de police
- 47.10 Lieux de culte, par exemple église, temple, mosquée, etc.
- 47.11 Terrain de jeux
- 47.12 Club féminin
- 47.13 Coiffeur pour dames
- 47.14 Latrine publique
- 47.15 Foyer pour personnes âgées

Epoque de référence

Les données rassemblées doivent correspondre à une date précise, par exemple le jour du dénombrement ou une journée voisine.

Explication

Cette sous-section a pour objet de rassembler des données sur les services existant dans le village. Lorsqu'une localité ne correspond pas à un seul village mais à plusieurs, ces données doivent être collectées pour chacun des villages afin d'en d'écrire les conditions de vie réelles.

Les divisions administratives variant d'un pays à l'autre, il est difficile de savoir si le village est le siège d'une division administrative particulière. A la rubrique 41, deux points permettent d'indiquer si le village dispose des installations requises pour un sous-district et un centre de vulgarisateurs. Cette rubrique peut-être adaptée selon les besoins.

Dans certains villages des pays de la région, il peut y avoir en plus des établissements scolaires proprement dits tels qu'écoles primaires, écoles secondaires du premier cycle, centres d'alphabétisation des adultes, etc. des centres de formation professionnelle. Ces derniers sont des institutions où l'enseignement est conçu pour inculquer des métiers et des connaissances pratiques qui sont directement en rapport avec un emploi particulier mais d'un niveau inférieur à celui requis du technicien.

Au titre de la rubrique 43, on demande des renseignements sur les services médicaux et vétérinaires qu'existent dans le village. Les renseignements à fournir concernent les centres de soins ou dispensaires dirigés par du personnel médical qualifié exerçant une médecine de quelque type que ce soit ayant un centre ou un dispensaire. La même procédure est à suivre dans le cas de la rubrique 43.3

Sept rubriques figurent dans la section transport et communication. En outre, les villages sont parfois dotés d'une cabine téléphonique publique. Suivant la situation locale, les pays peuvent ajouter ou supprimer certaines des rubriques. Les villages n'ont pas toujours de station d'autobus fixe. Celui-ci s'arrête simplement au bord de la route. Ce qu'il faut chercher à savoir, en l'occurrence, c'est si le village dispose d'un tel moyen de transports publics. Dans certains cas, la grand route traverse le village tandis que dans d'autres ce dernier y est simplement relié par une route de jonction. Les informations pertinentes doivent être données au titre des rubriques 44.6 et 44.7.

Sous la rubrique "Commercialisation et centres commerciaux", on a prévu la collecte de renseignements sur les marchés hebdomadaires. Dans certains villages, un marché de ce genre se tient un jour précis; les villageois y font leurs achats et y vendent leurs produits. Lorsque ces services existent, on peut rassembler les informations nécessaires. De même, il peut exister des installations de stockage sous forme d'entrepôts gouvernementaux ou d'entrepôts privés de coopératives.

Dans quelques pays, des banques rurales ont été ouvertes pour dispenser aux agriculteurs des services bancaires et de crédit. Il s'agit en général de succursales de grosses banques tenues en général par un seul employé.

Quinze rubriques sont énumérées à la section "Autres". Suivant les priorités de développement, les pays peuvent en ajouter ou supprimer certaines d'entre elles. Par exemple, certains villages disposent d'un téléviseur à usage communautaire. Quant au centre de réparation et d'entretien, il s'occupe des machines agricoles, par exemple des tracteurs. La rubrique 47.4 concerne l'approvisionnement en eau potable, que celle-ci soit amenée par canalisation à partir d'un réservoir central ou provienne d'un puit tubulaire, d'un réservoir ou d'un cours d'eau. Le but est de rassembler des renseignements pour savoir si le village est approvisionné en eau potable salubre ou non.

Avec la disparition progressive de la famille "élargie", la garde des personnes âgées pose de plus en plus de problèmes. On peut déduire le nombre de ces personnes en se basant sur la composition des ménages. En ce qui concerne les installations à leur disposition, on a ajouté à la sous-section IV une rubrique 47.15 "Foyer pour les personnes âgées".

Sous-Section V - Agriculture

Rubriques proposées

51. Utilisation des terres

51.1

- a) terres consacrées à des cultures temporaires
- b) terres consacrées à des prairies et à des pâturages temporaires
- c) jachères temporaires
- d) toutes autres terres labourables

51.2 terre consacrée à des cultures permanentes

51.3 terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents

51.4 bois et forêts

51.5 toutes autres terres

Epoque de référence

Les renseignements à rassembler devraient se référer à la campagne agricole.

Définitions et explications

Les définitions et explications données ici sont les mêmes que celles qui figurent dans le Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980; si on les a reprises c'est i) pour harmoniser les concepts et définitions suivis dans le recensement de l'agriculture et le programme de statistiques au niveau du village ou de la localité et ii) pour que la présente publication se suffise à elle-même.

Utilisation des terres: Il s'agit là des principales catégories d'utilisation des terres dans le village. Aux fins de classification, la superficie brute doit être indiquée pour chaque catégorie.

Superficie brute: Il s'agit de la superficie de toutes les terres dans leurs catégories respectives, y compris les pièces de terre incultes, diguettes, sentiers, fossés, tournières, épaulements, rideaux, abris, etc.

Terres labourables: Ce terme comprend toutes les terres généralement assolées, qu'elles soient utilisées pour des cultures temporaires, comme jachères temporaires ou comme prairies temporaires.

Dans certains pays, le terme "terres labourables" comprend également les terres consacrées à des cultures permanentes. D'autres pays peuvent encore employer ce terme dans un sens différent. Dans le cadre du Programme il convient de suivre les pratiques nationales.

Terres consacrées à des cultures temporaires: Il s'agit de toutes les terres utilisées pour des récoltes dont le cycle végétatif est inférieur à un an (et ne dure parfois que quelques mois), et qui doivent être réensemencées ou replantées après la récolte pour la production ultérieure. Les cultures qui occupent la terre pendant plus d'une année doivent aussi être considérées comme cultures temporaires si la plante est détruite au moment de la récolte (comme, par exemple, dans le cas du manioc ou des ignames). Les cultures qui entrent dans un assolement et qui sont par conséquent détruites au moment des labours (par exemple, la luzerne, le trèfle, les graminées, etc.) doivent être considérées comme des cultures temporaires. Les asperges, les fraises, l'ananas, la banane et la canne à sucre, entre autres, sont cultivés tantôt comme cultures permanentes, tantôt comme cultures bisannuelles et parfois comme cultures annuelles. Les superficies qu'elles occupent doivent être classées comme cultures temporaires ou cultures permanentes, selon le cas. La culture spécialisée des légumes, fleurs, bulbes, plantes ornementales, ainsi que des jardins maraîchers ou potagers (y compris les cultures sous couverture de protection - en verre ou en plastique, par exemple), doit également être incluse dans cette catégorie. Toutefois, les terres consacrées aux arbres et arbustes à fleurs (rosiers et jasmins, par exemple) n'appartiennent pas à cette catégorie.

Terres consacrées à des prairies et à des pâturages temporaires: Il s'agit des terres temporairement plantées en cultures fourragères herbacées destinées à la fauche ou à la pâture. Etant donné qu'il peut être difficile, dans la pratique, de distinguer les prairies temporaires des prairies et pâturages permanents, il est proposé de considérer comme temporaire une durée d'assolement inférieure à cinq ans. Certains pays ont des critères différents, et quelques pays ne font aucune distinction entre prairies et pâturages temporaires et permanents. Les pratiques du pays dans ce domaine devraient être suivies.

Jachères temporaires: Il s'agit des terres qu'on laisse au repos pendant un certain temps avant de les remettre en culture. Si les terres restent trop longtemps en jachère, elles peuvent acquérir certains caractères qui entraîneront leur inclusion dans d'autres groupes principaux d'utilisation des terres: par exemple, "prairies et pâturages permanents" (s'il est possible de les utiliser pour le pacage) ou "bois ou forêts" (si elles sont envahies par des arbres utilisables comme bois d'oeuvre, bois de feu, etc.) ou "toutes autres terres" (si elles redeviennent improductives). Une période maximale de repos, probablement inférieure à cinq ans, devrait être spécifiée. D'autre part, un terrain ne doit pas être considéré comme entrant dans la catégorie des jachères temporaires à moins qu'il ne soit resté ou qu'on ait l'intention de le laisser en sommeil pendant une campagne agricole au minimum.

Si, au moment où le recensement est effectué, les semailles ou plantations ne sont pas achevées, la superficie qui se trouve en jachère à ce moment-là, mais qui va aussitôt être ensemencée ou plantée, ne doit pas être classée comme jachère, mais bien suivant le type de culture qu'elle va porter.

Les jachères utilisées temporairement pour le pâturage doivent être classées comme jachères si la terre est destinée normalement à la culture temporaire.

Toutes autres terres labourables: Cette catégorie comprend toutes les terres assolées qui ne sont consacrées à aucune des cultures mentionnées ci-dessus, comme par exemple, les terres labourables endommagées provisoirement par les inondations, les terres préparées pour la culture mais qui, en raison de circonstances imprévues, n'ont pas été ensemencées, et les terres abandonnées.

Terres consacrées à des cultures permanentes: Il s'agit des terres occupées par des cultures plusieurs années avant d'être replantées. Les terres plantées en arbres et arbustes à fleurs (par exemple, les rosiers et les jasmins) sont classées dans cette catégorie qui comprend également les pépinières (à l'exception des pépinières d'arbres forestiers qu'on doit classer sous la rubrique "bois ou forêts"). Sont toutefois exclus les prairies et pâturages permanents (voir définition des terres arables).

Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents: Il s'agit des terres de l'exploitation consacrées de façon permanente, c'est-à-dire pendant au moins cinq ans, à des cultures fourragères herbacées, qu'il s'agisse d'herbages ensemencés et entretenus ou d'herbages naturels (prairies ou pâturages à l'état sauvage). Les prairies et pâturages permanents qui portent des cultures arborescentes et arbustives n'entrent sous la présente rubrique que s'ils servent principalement à la production fourragère.

Bois ou forêts: Cette catégorie englobe toutes les parcelles boisées, qu'il s'agisse de peuplements naturels ou artificiels, qui fournissent ou fourniront du bois ou des produits forestiers. Les pépinières d'arbres forestiers entrent également dans cette catégorie.

Toutes autres terres: Il s'agit de toutes les autres terres non classées ailleurs, qu'elles soient ou non partiellement productives. Certains pays voudront peut-être subdiviser cette catégorie en terres potentiellement cultivables et en terres non cultivables.

Sous-Section V - (suite)

Rubriques proposées

52. Exploitations

52.1 Nombre des exploitations

52.2 Superficie des exploitations

Epoque de référence

L'époque de référence à retenir est la campagne agricole.

Définitions et explications

Exploitation: (voir définition 29)

Il faut donner des renseignements sur le nombre et la superficie des exploitations en ce qui concerne douze catégories de tailles, à savoir: moins de 0,1 ha, de 0,1 à 0,2 ha, de 0,2 à 0,5 ha, de 0,5 à 1 ha, de 1 ha à 2 ha, de 2,0 à 3,0 ha, de 3,0 à 4,0 ha, de 4,0 à 5,0 ha, de 5,0 à 7,5 ha, de 7,5 à 10,0 ha, et au-dessus. On a choisi des catégories de superficies très proches les unes des autres pour avoir une idée du nombre et de la superficie des exploitations marginales et des petites exploitations dans le village ou la localité.

La définition de l'exploitation marginale et de la petite exploitation varie selon le pays et la région d'un même pays, en fonction de la taille de l'exploitation, du type de sol, de l'irrigation, etc. Dans certains pays de la région, toutes les exploitations non irriguées de moins d'un hectare sont classées comme exploitations marginales et celles qui ont de 1 et 2 ha comme petites exploitations. Aucune formule rigide ne peut être adoptée. On peut suivre les pratiques nationales.

Sous-Section V - (suite)

Rubriques proposées

53. Irrigation

- 53.1 Superficie irriguée par des puits tubulaires
- 53.2 Superficie irriguée par d'autres puits dotés de pompes ou de roue hydraulique
- 53.3 Superficie irriguée par gravité
- 53.4 Superficie irriguée par d'autres moyens

Epoque de référence

L'époque de référence à retenir est la campagne agricole.

Définitions et explications

Les données se réfèrent à la superficie brute des terres irriguées volontairement et habituellement avec de l'eau autre que l'eau de pluie pour améliorer les cultures et les pâturages. Les flux d'eau non contrôlés apportés par les crues des fleuves ne doivent pas être considérés comme irrigation, contrairement à l'eau de pluie ou celle des crues que l'on recueille pour l'utiliser ultérieurement aux fins d'irrigation. La terre irriguée plus d'une fois pendant la campagne agricole ne devrait être comptée qu'une seule fois.

Sous-Section V - (suite)

Rubriques proposées

54. Cultures

54.1 Cultures temporaires

- a) blé
- b) riz
- c) maïs
- d) orge
- e) mil et sorgho
- f) avoine
- g) seigle
- h) autres

- 54.11 Tubercules, plantes racines et bulbes
 - a) pommes de terres
 - b) patates
 - c) manioc
 - d) autres (pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)
- 54.12 Légumineuses cultivées essentiellement pour le grain (à l'exclusion du soja et des arachides)
 - a) haricots secs comestibles
 - b) pois secs comestibles
 - c) autres (pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)
- 54.13 Cultures essentiellement industrielles
 - 54.13.1 Cannes à sucre
 - a) canne à sucre
 - b) betteraves à sucre
 - 54.13.2 Graines oléagineuses
 - a) arachides
 - b) soja
 - c) autres (pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)
- 54.14 Epices, condiments, plantes aromatiques et médicinales
- 54.15 Plantes textiles
 - a) coton
 - b) jute
 - c) autres (pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)
- 54.16 Autres cultures industrielles
 - a) tabac
 - b) autres (pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)
- 54.17 Autre cultures temporaires
 - a) légumes
 - b) cultures horticoles spéciales
 - c) cultures fourragères
 - d) cultures pratiquées essentiellement pour la production de semences (pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)
- 54.2 Cultures permanentes
 - 54.21 Fruits
 - a) oranges
 - b) mandarines et tangerines
 - c) citrons
 - d) pommes

- e) raisin
- f) bananes
- g) autres

54.22 Cultures permanentes destinées principalement à l'industrie

- a) café
- b) cacao
- c) thé
- d) noix de coco
- e) olive
- f) hévéa (caoutchouc)

(Pour plus de détails, se reporter au Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1980)

Epoque de référence

En ce qui concerne les cultures temporaires, l'époque de référence pour les superficies récoltées ouensemencées est la campagne agricole. Dans le cas des cultures permanentes, l'époque de référence est une date précise qui peut correspondre à la date du dénombrement ou à une journée voisine.

Définitions et explications

La classification proposée pour les cultures est la même que celle du Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1980. Seules les cultures présentant une importance de premier plan y sont indiquées. Les pays voudront peut-être étendre ou abrégier la liste des cultures sur lesquelles doit porter leur recensement national. On pourra également rassembler des données sur la superficie et sur le rendement moyen par hectare.

Pour les cultures temporaires les données à collecter concernent la superficie récoltée ou censée l'être. Certains pays recueillent des renseignements sur la superficieensemencée. Il convient de s'en tenir à la pratique nationale.

Superficie récoltée: Il s'agit de la superficie sur laquelle la récolte est moissonnée. La superficie récoltée pour chaque plante cultivée sur des terres labourables est le total de toutes les superficies où la récolte a été moissonnée durant la campagne agricole - les superficies récoltées étant comptées autant de fois qu'elles ont donné de récoltes de la culture en question durant l'époque de référence. Dans certains pays, les données sur les superficies récoltées sont également obtenues séparément pour chacune des périodes de récolte de la campagne agricole. Quelques problèmes d'ordre pratique se posent lorsqu'il s'agit de signaler la superficie des cultures temporaires cultivées sur des terres non labourables. Dans tous les cas, il importe d'éviter le double comptage des superficies affectées à une même culture qui donne plus d'une récolte dans l'année.

Superficie cultivée nette: Il s'agit de la superficie effectivement récoltée,ensemencée ou plantée, ou en culture, à l'exclusion des pièces de terre incultes, diguettes, sentiers, fossés, tournières, épaulements, rideaux-abris, etc. Les superficies nettes sont à signaler de préférence aux superficies brutes pour les cultures temporaires.

Superficie cultivée brute: Il s'agit de la superficie totale récoltée, ensemencée ou plantée, etc. y compris les pièces de terre incultes, diguettes, sentiers, fossés, tournières, épaulements, rideaux-abris, etc. La superficie brute doit être signalée pour les cultures permanentes.

Superficie ensemencée ou plantée: Il s'agit de la superficie des terres sur lesquelles les semences ou les plantations ont été faites, après préparation du sol à ces fins. Elle est généralement nette pour les cultures temporaires et brute pour les cultures permanentes.

Cultures successives: Il s'agit des cultures (la même ou des cultures différentes) ensemencées ou plantées et récoltées dans la même terre plus d'une fois au cours d'une campagne agricole. Cette catégorie a une grande importance dans les pays qui ont plus d'une période de récolte par campagne agricole. Le champ - ou certaines parties de celui-ci - peut être aussi laissé en jachère durant une ou plusieurs périodes de récolte, ou il peut être semé ou planté, puis récolté, au cours de chacune des périodes de récolte de la même campagne agricole. La superficie des cultures successives doit être indiquée séparément pour chaque culture, chaque fois qu'elle est semée ou plantée durant la campagne agricole. Ainsi, si deux cultures distinctes poussent l'une après l'autre sur le même champ, la superficie de ce champ apparaîtra deux fois dans les résultats, une fois pour chacune des deux cultures, ou même davantage dans le cas des pays ayant plus de deux périodes de récolte. Un comptage similaire des superficies a lieu également si la même denrée est cultivée successivement au cours de la campagne agricole. Ainsi, la superficie cultivée totale, pour la campagne agricole, peut être et l'est généralement, plus importante que la superficie réelle totale. Il faut noter, toutefois, que la cueillette successive de produits, à partir des mêmes cultures sur pied, ne doit être comptée qu'une seule fois au cours de la campagne agricole, à moins que la même culture ne soit semée ou plantée et récoltée plus d'une fois au cours de la campagne agricole.

Cultures mixtes: Ce terme s'applique d'une façon générale à deux ou plusieurs cultures différentes temporaires ou permanentes (mais non à des cultures temporaires et permanentes) pratiquées simultanément sur le même champ ou la même parcelle. Le nombre, les catégories, et les proportions des cultures dépendent généralement des pratiques en vigueur dans les divers pays ou régions d'un même pays, ou à d'autres facteurs tels que les conditions météorologiques.

Dans quelques pays, certains mélanges de cultures temporaires (céréales en particulier) sont pratiqués et récoltés ensemble. Il est recommandé qu'un mélange de ce genre soit considéré comme une culture unique, sans tenter une estimation des superficies consacrées à chaque culture. Toutefois, les noms des diverses plantes constituant le mélange ainsi que le nom de la ou des cultures prédominantes doivent être indiqués. Il peut s'agir, par exemple, de mélanges de céréales, d'autres mélanges de grains, de mélanges de graminées cultivées pour le foin, etc.

Pour les autres catégories de mélanges, il peut être possible, voire souhaitable, d'estimer la superficie qui aurait été consacrée à chaque culture si cette culture avait été pratiquée seule. Diverses méthodes sont communément employées ou peuvent être mises au point pour estimer la superficie à consacrer à chaque culture de la plantation mixte. Ces méthodes peuvent être fondées sur les quantités de semences utilisées pour chacune des cultures, la densité des plantations mixtes (temporaires ou permanentes) par rapport à celle des plantations ne comportant qu'une seule culture, les estimations à vue des superficies occupées par chacune des cultures ainsi associées (à condition qu'elles soient reconnaissables), le nombre de plantes ou d'arbres par unité de superficie, etc.

Lorsqu'une culture est plantée entre les lignes d'une autre culture (par exemple, sorgho ou arachides plantés entre les lignes de coton, ou arachides plantées entre les lignes de maïs ou de sorgho, etc.), on parle généralement de cultures intercalaires. On peut distinguer cette situation de celle des cultures temporaires mixtes et de celles des cultures associées. Il est généralement souhaitable de répartir les cultures intercalaires entre les cultures individuelles, proportionnellement à la superficie occupée par chacune d'elles.

Cultures associées: Lorsque des cultures temporaires et permanentes sont pratiquées simultanément sur le même champ, chaque culture est considérée comme une culture associée. Il ne faut pas confondre cultures associées et cultures mixtes ainsi qu'il est défini ci-dessus (c'est-à-dire combinaisons de cultures temporaires seulement ou combinaisons de cultures permanentes seulement). La méthode à utiliser pour attribuer une superficie à chaque composante des cultures associées sera différente selon les pays, en raison de la variété des pratiques agricoles. En règle générale, il est suggéré que la composante de cultures temporaires soit estimée en superficie nette et celle de cultures permanentes en superficie brute. A cet égard les pays doivent suivre les pratiques nationales.

Sous-Section V (suite)

Rubriques proposées

55. Engrais et pesticides

55.1 Total des terres labourables

55.11 Superficie irriguée

- a) superficie traitée avec des engrais
- b) superficie traitée avec des pesticides

55.12 Superficie non irriguée

- a) superficie traitée avec des engrais
- b) superficie traitée avec des pesticides

Epoque de référence

Les données au titre de toutes les rubriques de la présente section doivent se rapporter à la campagne agricole.

Explication

Dans beaucoup de pays, l'un des principaux programmes entrepris pour accroître la production agricole vise à encourager l'utilisation des engrais. Avec la diffusion des variétés à haut rendement, l'emploi des pesticides s'est aussi fortement intensifié. Les données sur les superficies traitées aux engrais et aux pesticides sont donc devenues très importantes. L'idéal serait de rassembler des données sur l'application d'engrais et de pesticides à chaque culture. Si cela n'est pas possible, il faudrait recueillir des renseignements distincts sur la superficie totale traitée aux engrais et aux pesticides en ventilant par terres irriguées et non irriguées.

Sous-Section V (suite)

Rubriques proposées

56. Bétail et volaille

56.1 Bétail

- 56.11 bovins
- 56.12 buffles
- 56.13 ovins
- 56.14 caprins
- 56.15 porcins
- 56.16 chevaux
- 56.17 autres

56.2 Volaille

Epoque de référence

Les données relatives à toutes les rubriques de la présente section doivent correspondre à une date déterminée qui peut être le jour du dénombrement ou une journée voisine.

Définitions et explications

Il s'agit de collecter des données sur les effectifs animaux dans le village ou la localité. Pour le bétail, le mieux est de dénombrer les effectifs têtes dans les différents groupes d'âge, ventilés par sexe et par destination pour les principales catégories d'animaux. Comme cela peut demander un travail considérable, il est proposé d'enregistrer les chiffres pour les grandes catégories seulement. Les pays peuvent s'ils le désirent compléter la classification proposée pour répondre à leurs besoins.

Bétail: Il s'agit de tous les animaux élevés à des fins agricoles et présents dans le village ou la localité à la date de référence.

Volaille: On entend par là les poules, les coqs, les poulets, les poussins, les canards, les oies, les dindons, les pintades, les pigeons, etc. On peut donner le nombre total de volailles dans les grandes catégories.

Sous-Section V (suite)

57. Machines et équipement agricoles et moyens de transport

- 57.1 tracteurs
- 57.2 moissonneuses, faucheuses et lieuses
- 57.3 moissonneuses et batteuses
- 57.4 matériel pour le battage
- 57.5 matériel de transport

Epoque de référence

Les données au titre des rubriques ci-dessus doivent correspondre à une date précise, par exemple au jour du dénombrement ou une journée voisine.

Explication

On entend par machines et équipement agricoles ceux qui sont disponibles à des fins agricoles dans le village ou la localité. Tout matériel agricole qui n'est pas en état de marche ne doit pas figurer dans le recensement. Il faut indiquer le nombre de machines agricoles disponibles dans ce village ou cette localité.

En ce qui concerne les moyens de transport, aucune rubrique particulière n'est suggérée, car la situation varie d'un pays à l'autre. Parmi les rubriques sur lesquelles des données pourraient être rassemblées, citons le nombre i) de camions, le cas échéant, ii) de voitures, jeeps et fourgonnettes, et iii) de charrettes et chariots (traction animale), brouettes et autres. Les pays pourront, s'ils le désirent, établir une liste des moyens de transport qui sont généralement disponibles et rassembler les données nécessaires.

Sous-Section VI - Education

Rubriques proposées

- 61. Ecole primaire
 - 61.1 nombre d'instituteurs, par sexe
 - 61.2 nombre d'élèves, par sexe
- 62. Ecole secondaire du premier cycle
 - 62.1 nombre d'enseignants, par sexe
 - 62.2 nombre d'élèves, par sexe
- 63. Centre d'alphabétisation des adultes
 - 63.1 nombre d'enseignants, par sexe
 - 63.2 nombre d'élèves, par sexe
- 64. Centre de formation professionnelle
 - 64.1 nombre d'enseignants, par sexe
 - 64.2 nombre d'élèves, par sexe
- 65. Autres
 - 65.1 nombre d'enseignants, par sexe
 - 65.2 nombre d'élèves, par sexe

Epoque de référence

Les données pour toutes les rubriques de cette sous-section devraient se référer à une date précise, par exemple le jour du dénombrement ou une journée voisine.

Définitions et explications

Les données à rassembler concernent le nombre des élèves et des maîtres, ventilés par sexe, dans les établissements susmentionnés. Ces établissements ont déjà été mentionnés à la rubrique 42 de la Sous-Section IV.

"L'éducation est considérée comme comprenant la communication organisée et maintenue dans le but de dispenser des connaissances. Elle englobe des activités qui, dans certains pays, et dans certaines langues, ne sont peut-être pas ordinairement classées dans l'éducation, mais plutôt dans la formation ou dans le développement culturel. Elle exclut les

types de communication qui ne sont pas destinés à promouvoir l'acquisition des connaissances ou qui ne sont pas planifiés selon un mode ou une séquence ayant des buts fixés. Deux grands types d'éducation peuvent être distingués. Le premier peut être décrit comme l'enseignement "ordinaire"; c'est le système qui comporte une "échelle" que les enfants et les adolescents peuvent gravir de l'école primaire à l'enseignement supérieur, généralement en commençant l'école à l'âge de cinq à sept ans et en poursuivant leurs études jusqu'à vingt ans et au-delà. Dans le deuxième type, l'éducation des adultes est dispensée à des personnes qui ne suivent pas le système éducatif ordinaire". ^{1/}

Parfois certains villages ont aussi une école de formation professionnelle (définie à la Sous-Section IV).

Sous-Section VII - Santé

Rubriques proposées

71. Dispensaire/clinique

- a) nombre de médecins
- b) nombre de sages-femmes
- c) nombre d'infirmiers

72. Centre de soins de santé primaires

- a) nombre de médecins
- b) nombre de sages-femmes
- c) nombre d'infirmiers

Epoque de référence

Les données devraient se référer à une date précise, par exemple le jour du dénombrement ou une journée voisine.

Définitions et explications

Il faut indiquer le nombre de médecins en exercice, de sages-femmes qualifiées et d'infirmiers disponibles. Seuls doivent être pris en compte les praticiens agréés exerçant quelque type de médecine que ce soit (allopathie, homéopathie, unani, aayurvedique, etc.). Sont à exclure les guérisseurs et les sages-femmes non qualifiées. Les centres de soins de santé primaires relèvent en général du gouvernement ou d'un organisme public tandis que les dispensaires et les cliniques peuvent dépendre du gouvernement ou du secteur privé.

Sous-Section VIII - Industries rurales ou artisanales

Rubriques proposées

81. Tissage

81.1 Coton

- a) nombre d'unités
- b) nombre de travailleurs habituels

^{1/} Indicateur sociaux: Guide préliminaire et séries illustratives, Nations Unies

81.2 Soie

- a) nombre d'unités
- b) nombre de travailleurs (horaire normal)

81.3 Laine

- a) nombre d'unités
- b) nombre de travailleurs (horaire normal)

82. Coco ou fabrication de cordage

- a) nombre d'unités
- b) nombre de travailleurs (horaire normal)

83. Artisanat

- a) nombre d'unités
- b) nombre de travailleurs (horaire normal)

84. Autres (spécifier)

- a) nombre d'unités
- b) nombre de travailleurs (horaire normal)

Epoque de référence

Les données devraient se référer à une date spécifique, par exemple le jour du dénombrement ou une journée voisine.

Définitions et explications

Il existe deux catégories distinctes d'industries rurales ainsi qu'il est expliqué ci-après:

- i) Industries qui ont une production typiquement villageoise et liée aux ressources et initiatives locales et qui desservent des organismes à caractère éminemment local. Ces activités sont essentiellement menées par de petites entreprises et concernent l'artisanat, les services et les travaux pré-industriels,
- ii) industries qui ont une production plus structurée et spécialisée souvent entreprise par des usines et desservant des marchés plus larges. Ils ont parfois besoin d'un ensemble de ressources qui ne peuvent être entièrement fournies par la communauté locale.

Les activités industrielles de type villageois sont toujours menées par des entreprises non structurées, en ce sens que la production en est irrégulière et discontinue. Celle-ci existe généralement depuis longtemps, mais peut être saisonnière et associée à d'autres formes d'activités économiques, telles que la culture ou le commerce. L'entreprise a une clientèle permanente et ses fournisseurs attirés de matières premières ainsi qu'un local. Il s'agit souvent de groupes de travailleurs appartenant à la même famille, qui possèdent un métier traditionnel et n'ont guère d'autre équipement qu'un outillage manuel rudimentaire.

Les industries du deuxième type opèrent dans un cadre plus structuré et se caractérisent par une plus grande spécialisation et des techniques de production plus modernes.

En ce qui concerne le premier type d'industries, il s'agit au titre du système de statistiques de village ou de localité de relever le nombre de ménages qui s'y adonnent et le nombre moyen de personnes qu'elles occupent habituellement pendant la plus grande partie de l'année.

Beaucoup de femmes et d'enfants travaillent dans les industries rurales ou artisanales. Etant donné l'importance des données sur l'emploi des femmes et des enfants, les pays pourront envisager de rassembler des renseignements sur le nombre de travailleurs, ventilé par sexe.

Sous-Section IX - Artisans ruraux

Rubriques proposées

91. Menuisiers
92. Cordonniers
93. Forgerons
94. Orfèvres
95. Potiers
96. Tailleurs
97. Coiffeurs pour hommes
98. Coiffeurs pour dames
99. Mécaniciens

Epoque de référence

Les données devraient se référer à une date précise correspondant au jour du dénombrement ou à une journée voisine.

Sous-Section X - Utilisation de l'énergie électrique

Rubriques proposées

101. Nombre de logements reliés au réseau électrique
102. Nombre d'établissements industriels utilisant l'énergie électrique, le cas échéant

Epoque de référence

Les données concernant les rubriques susmentionnées devraient se référer à une date précise correspondant au jour du dénombrement ou à une journée voisine.

Explication

Cette section vise à donner des renseignements sur le nombre de logements reliés au réseau électrique et le cas échéant sur le nombre d'établissements industriels utilisant l'énergie électrique.

Le village ou la localité sont généralement alimentés en électricité par un réseau d'Etat ou par l'intermédiaire d'une société publique. Dans certains cas, cette alimentation est assurée par des générateurs qui appartiennent à des particuliers. Les établissements industriels ont généralement les leurs. Il convient de recueillir des données sur ces deux sources d'énergie électrique.

Sous-Section XI - Coopératives

Rubriques proposées

- 111. Coopératives de crédit
 - a) nombre de coopératives
 - b) nombre d'actionnaires
- 112. Coopératives de consommateurs
 - a) nombre de coopératives
 - b) nombre d'actionnaires
- 113. Coopératives de producteurs
 - a) nombre de coopératives
 - b) nombre d'actionnaires

Epoque de référence

Les données sur les rubriques susmentionnées se réfèrent à une date précise correspondant au jour du dénombrement ou à une journée voisine.

Explication

Il s'agit au titre de cette section, de réunir des données sur l'extension du mouvement coopératif. Dans un village ou une localité il peut exister divers types d'institutions coopératives, à savoir coopératives de crédit, coopératives de consommateurs et coopératives de producteurs. Il convient d'en relever le nombre ainsi que celui de leurs actionnaires ou de leurs membres.

Diverses personnes travaillant à leur propre compte (forgerons, potiers, charpentiers, cordonniers, etc.) contribuent au bien-être économique et social du village ou de la localité. Comme elles sont en général peu nombreuses et bien connues, on peut les recenser en s'adressant directement à elles ou en consultant les réponses aux questionnaires sur les ménages.

Section II - Données sur les ménages

Etant donné que le secteur des ménages joue un rôle clé dans la structure économique et sociale des pays en développement, on a absolument besoin de renseignements à son propos pour étudier le ménage en tant qu'unité économique composite, apprécier sa contribution à la croissance économique et évaluer le degré d'amélioration de ses conditions de vie ainsi que l'évolution de la situation sociale. Il est donc important d'avoir des données sur les principaux domaines ci-après:

- a) consommation, dépenses et revenus des ménages
- b) main-d'oeuvre, emploi, chômage et sous-emploi
- c) caractéristiques démographiques, fertilité, mortalité et migration

- d) structure du ménage et de la famille, situation des femmes, des personnes âgées et des enfants
- e) conditions de logement, de santé et d'instruction
- f) activités des entreprises familiales (agriculture, industrie, commerce, etc.)

Cependant, il n'est pas possible, ni d'ailleurs nécessaire, d'obtenir des données sur les ménages pour toutes les rubriques ci-dessus, moyennant dénombrement complet (sauf dans des cas très exceptionnels et au prix d'un effort particulier et coûteux). Les enquêtes conçues sur les principes scientifiques du sondage et conduites en fonction des conditions propres au pays peuvent fournir des données fiables et satisfaisantes.

Les données sur les ménages recueillies pour les statistiques de village ou de localité et complétées par les renseignements obtenus avec d'autres enquêtes permettent de couvrir tous ces points aux fins de planification au micro-niveau.

On trouvera dans cette section, divisée en quatorze sous-sections, les rubriques au titre desquelles des données sont à collecter sur les ménages en vue de statistiques de village ou de localité. Ces rubriques indiquent de façon générale les domaines à couvrir. Les pays sont libres d'en élargir ou d'en réduire la portée ou le champ d'application suivant les besoins locaux.

Sous-Section II Informations générales

- 21. Nom du chef du ménage
- 22. Nom du père/mari
- 23. Taille du ménage
 - 23.1 hommes adultes
 - 23.2 femmes adultes
 - 23.3 enfants de sexe masculin
 - 23.4 enfants de sexe féminin
 - 23.5 total

Epoque de référence

Les données devraient se référer à une date précise, si possible le jour du dénombrement ou un jour voisin.

Définitions et explications détaillées

Ménage: (Se reporter à la définition 25)

Chef de ménage ou autre membre de référence: Il est traditionnel, dans l'identification des membres d'un ménage, de commencer par le chef de ménage puis de considérer les autres membres en fonction de leur lien de parenté avec le chef. Le chef de ménage est défini comme la personne du ménage reconnue comme telle par les autres membres. (Bien que soit admise une définition mieux appropriée, pour des raisons tenant aux statistiques sur la dépendance: le chef de ménage serait la personne portant la principale responsabilité de l'entretien économique du ménage, l'application de cette définition n'est pas recommandée en raison de la difficulté de recueillir l'information nécessaire pour déterminer la responsabilité économique). Cette procédure repose sur la supposition suivante: une personne dans le ménage, par exemple le chef, dispose de l'autorité et a la responsabilité des affaires du ménage et, dans la majorité des cas, est son principal soutien économique.

Dans la plupart des pays du monde, cette procédure convient encore; mais dans les pays où les époux sont considérés comme égaux en autorité et en responsabilité et peuvent partager le soutien économique du ménage, le concept de chef de ménage n'est plus considéré comme valide, même pour les ménages familiaux. Afin de déterminer les relations entre les membres d'un ménage, ces derniers pays peuvent préférer a) que les mesures du ménage désignent l'un des leurs comme référence, sans qu'il leur soit supérieur, ou b) que soit laissée la possibilité de désigner deux chefs, lorsque le souhait en est formulé.

Adulte: les personnes de plus de 18 ans sont considérées comme adultes

Population totale: Se reporter à la Sous-Section II

Sous-Section III - Caractéristiques des membres

31. Nom des membres du ménage
32. Sexe
33. Age
34. Parenté avec le chef du ménage
35. Situation matrimoniale
36. Instruit ou analphabète
37. Niveau d'instruction
38. Occupation
 - a) occupation principale
 - b) occupation secondaire
39. Subsistance (principal source)

Epoque de référence

Les données à rassembler doivent concerner un jour spécifique, correspondant au jour du dénombrement ou à une journée voisine.

Définitions et explications

Age: L'âge est l'intervalle de temps, calculé ou estimé, entre la date de naissance et celle du recensement, intervalle exprimé dans les unités révolues les plus grandes possibles du temps solaire, c'est-à-dire les années pour les adultes et les enfants et les mois pour les bébés de moins d'un an. On obtiendra cette information soit en demandant l'année, le mois et le jour de naissance, soit en demandant directement l'âge au dernier anniversaire. La première méthode donne généralement des résultats plus précis, mais elle est impossible à utiliser dans le cas de populations illettrées; elle implique de toutes façons un supplément de dépouillement pour convertir les réponses en années révolues. La question directe de l'âge au dernier anniversaire demande un dépouillement plus économique mais peut conduire à des résultats moins précis, vu qu'elle permet des réponses approximatives. C'est cependant la méthode à retenir lorsqu'une proportion considérable de la population ne peut donner une date de naissance précise. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir l'âge des personnes recensées, en termes de date de naissance ou d'années révolues, il est suggéré de demander aux enquêteurs d'enregistrer l'appartenance à des groupes d'âge qui seraient, en gros, les suivants: enfants de moins d'un an, jeunes enfants de 1 à 5 ans, adolescents (6 à 14 ans), hommes en âge d'être économiquement actifs, femmes en âge d'enfants (15 à 45 ans), hommes et femmes au-dessus de ces âges.

Parenté avec le chef du ménage: Après identification du chef ou d'un autre membre important du ménage, on distinguera les autres membres du ménage selon leur lien de parenté avec cette personne: a) conjoint, b) enfant, c) conjoint d'un enfant, d) petit-enfant ou arrière-petit-enfant, e) parent (ou parent du conjoint), f) autre personne parente, g) employé de maison, ou h) autre personne non apparentée au chef du ménage ni à aucun membre important du ménage. Si l'on estime que cette classification est trop détaillée pour collecter une information de qualité, on pourra éliminer les catégories e) et g); les personnes entrant dans l'une ou l'autre de ces catégories seront répertoriées comme "autre personne parente" ou "personne non apparentée au chef du ménage ni à aucun membre important du ménage".

Situation matrimoniale: Le mode de classification de la population, par situation matrimoniale, varie d'un pays à l'autre suivant les lois et les coutumes en matière de mariage. On a néanmoins essayé d'harmoniser la terminologie et les classifications utilisées dans les différents pays. Ces efforts ont abouti aux recommandations formulées par la Commission de la population des Nations Unies pour les recensements démographiques de 1970. La liste minimum dressée par les Nations Unies recouvre les catégories ci-après: a) célibataire (personne n'ayant jamais été marié), b) personne mariée et n'étant pas séparée légalement, c) veuf et non remarié, d) divorcé et non remarié, e) marié mais séparé légalement.

Instruit ou analphabète: Se reporter à la Sous-Section II.

Niveaux d'instruction: Les niveaux d'instruction sont les qualifications (p. ex., degrés, diplômes, certificats, etc.) qu'a obtenues un individu, que ce soit par des études à plein temps, ou à temps partiel, ou effectuées avec un précepteur; que ces études aient été suivies dans le pays d'origine ou à l'étranger, qu'elles aient été administrées par des personnels d'enseignement, par des corps spéciaux d'examineurs ou des corps professionnels. L'acquisition d'un niveau d'instruction implique par conséquent l'accomplissement, avec succès, d'un cycle d'étude.

On recueillera l'information sur les niveaux, d'abord pour les personnes ayant achevé un cycle d'étude; cette information devra comprendre le titre du degré, diplôme ou certificat délivré le plus élevé, avec indication du domaine d'étude si le titre ne le mentionne pas clairement.

La recommandation la plus récente (30) sur la classification des niveaux d'instruction figure ci-dessous:

1. Premier niveau non achevé
 - 1.1 Non scolarisé
 - 1.2 Partiellement accompli
2. Premier niveau achevé (ISCED 1)
 - 2.1 Pas d'instruction du second niveau
 - 2.2 Premier degré du second niveau partiellement accompli
3. Premier degré du second niveau accompli (ISCED 2)
 - 3.1 Pas d'instruction du second degré au second niveau
 - 3.2 Second degré du second niveau partiellement accompli
4. Second degré du second niveau achevé (ISCED 3)
 - 4.1 Pas d'instruction du troisième niveau
 - 4.2 Premier degré du troisième niveau partiellement accompli

5. Premier ou second degré du troisième niveau achevé (ISCED 5, 6 ou 7)
 - 5.1 Programme du premier degré, d'un type conduisant à un diplôme non équivalent à un premier degré universitaire complet (ISCED 5)
 - 5.2 Programme de premier degré, d'un type conduisant à un premier degré universitaire complet, ou équivalent (ISCED 6)
 - 5.3 Programme de second degré, d'un type conduisant à un degré supérieur à la licence, partiellement accompli, ou équivalent (ISCED 7)
 - 5.4 Programme de second degré, d'un type conduisant à un degré supérieur à la licence, achevé, ou équivalent (ISCED 7)

C'est là la classification de base pour le niveau à une position, optionnelle pour deux positions, à condition de garder présent à l'esprit que certains pays ne pourront distinguer les rubriques 3 et 4.

La subdivision des deuxième et troisième niveaux est recommandée, pour les pays où elle est réalisable. A l'intérieur du second niveau, les subdivisions pourraient être:

- a) Enseignement général, ne visant pas à préparer les élèves directement à une occupation ou un emploi donné;
- b) Enseignement professionnel, visant à préparer les élèves directement à une occupation ou un emploi autre que l'enseignement;
- c) Formation des enseignants, visant à préparer les élèves directement à l'enseignement.

A l'intérieur du troisième niveau, les subdivisions pourraient être:

- a) Enseignement dans les universités et institutions équivalentes, conduisant à un diplôme universitaire;
- b) Instruction des enseignants dans des institutions non universitaires;
- c) Autre enseignement dans des institutions non universitaires.

Emploi: L'emploi se réfère au type de travail effectué par la personne employée durant la période de référence (ou avant si elle est au chômage) choisie pour les données sur les caractéristiques économiques, indépendamment du secteur ou du statut dans lequel la personne sera classée. Pour des raisons de comparativité internationale, il est demandé aux pays de présenter leurs données conformément à la classification internationale type des professions 1968 (CIT, 1968) (47) éditée par le Bureau international du travail. Si ce n'est pas possible, on fera en sorte que les catégories de la classification utilisée s'intègrent dans la CITP 1968, ou au moins dans les groupes mineurs (deux positions) de cette classification. Si l'on estime que beaucoup de gens dans un pays occuperont plus d'un emploi durant la période de référence, on recueillera également de l'information sur l'activité secondaire.

Subsistance (le principal mode de): Le principal mode de subsistance est la source à partir de laquelle chaque personne a économiquement assuré sa nourriture, pendant une période suffisamment longue (par exemple six mois ou plus) précédant immédiatement la date du recensement.

Les données collectées devront permettre de classer la population en individus dont le revenu provient principalement:

- a) de l'activité économique (traitements, salaires, honoraires, commissions, paiements en nature, autoproduction, indemnisations consécutives à maladie ou maternité, et tous autres revenus provenant de l'activité économique);
- b) de pensions de toutes sortes payées par l'Etat, d'autres services publics, des organisations coopératives, des entreprises ou certaines institutions (allocations vieillesse, allocations de retraite, pensions de survivants, pensions d'incapacité ou d'invalidité, pensions d'anciens combattants, etc.);
- c) d'allocations et assistance (autre que les pensions) assurées par l'Etat, d'autres services publics, des organisations coopératives, des entreprises ou certaines institutions (bourses, allocations et aide aux chômeurs, allocations familiales, aide apportée aux pensionnaires d'hôpitaux, psychiatriques ou non, d'institutions pour les personnes âgées, les nécessiteux, les infirmes ou les orphelins, etc.);
- d) de la propriété ou d'autres investissements (rentes, intérêt, dividendes, redevances, par exemple provenant de droits fonciers ou miniers, bénéfice d'une assurance-vie, etc.);
- e) d'un entretien assuré par une ou plusieurs autres personnes. On s'intéressera au principal mode de subsistance, à la fois pour les personnes économiquement actives et pour celles qui ne le sont pas. Certaines personnes économiquement actives (telles que beaucoup de femmes mariées) peuvent réellement dépendre d'autres personnes pour leur subsistance, d'autres peuvent recevoir leur principal revenu d'investissements financiers. D'autre part, certaines personnes non économiquement actives peuvent avoir un revenu privé tout à fait conséquent, alors qu'un bon nombre dépendront d'une autre personne, de l'Etat ou d'une institution privée.

Sous-Section IV - Caractéristiques des unités de logement et de l'équipement
sanitaire

- 41. Superficie du logement
- 42. Unité occupée par le propriétaire/louée
- 43. Toiture
 - 43.1 chaume
 - 43.2 tôle galvanisée
 - 43.3 briques
- 44. Plancher
 - 44.1 terre
 - 44.2 bambou/bois
 - 44.3 ciment
- 45. Murs
 - 45.1 boue
 - 45.2 paille
 - 45.3 bambou/bois
 - 45.3 béton

- 46. Poteaux
 - 46.1 bambou/bois
 - 46.2 mélange bois/béton
 - 46.3 béton
- 47. Electricité
- 48. Eau potable
 - 48.1 puit tubulaire
 - 48.2 citerne
 - 48.3 fleuve ou source
 - 48.4 distance moyenne à parcourir pour s'approvisionner en eau potable
- 49. Latrine
 - 49.1 néant
 - 49.2 fosse ou à ciel ouvert
 - 49.3 avec évacuation d'eau

Epoque de référence

Les données à rassembler devraient se rapporter à une date précise, correspondant au jour du dénombrement ou à une journée voisine.

Définitions et explication^{1/}

Maison ou unité d'habitation: Se reporter à la Sous-Section II.

Sous-Section V - Caractéristiques sur l'emploi des membres du ménage

Rubriques proposées

- 51. Emploi rémunéré pendant toute l'année
 - 51.1 Emploi principal
 - a) type d'emploi
 - b) nombre de mois de travail
 - 51.2 Emploi subsidiaire - 1
 - a) type d'emploi
 - b) nombre de mois de travail
 - 51.3 Emploi subsidiaire - 2
 - a) type d'emploi
 - b) nombre de mois de travail
- 52. Emploi rémunérateur pendant une partie de l'année
 - 52.1 Emploi principal
 - a) type de l'emploi
 - b) nombre de mois de travail

^{1/} En ce qui concerne les concepts et les définitions détaillés à utiliser dans cette section, se référer aux principes et recommandations pour les recensements de l'habitation de 1980 publiés par le Bureau des statistiques des Nations Unies

- 52.2 Emploi subsidiaire - 1
 - a) type de l'emploi
 - b) nombre de mois de travail
- 52.3 Emploi subsidiaire - 2
 - a) type de l'emploi
 - b) nombre de mois de travail

53. Au chômage pendant toute l'année

Epoque de référence

Les données à rassembler devraient se référer à l'ensemble de l'année.

Définitions et explications

Les données doivent être enregistrées pour chaque membre du ménage. Les renseignements réunis au titre de cette section sont censés permettre de se faire une idée générale de la situation de l'emploi des membres du ménage et ne servir par conséquent que de points de repère pour des enquêtes détaillées sur l'emploi. On trouvera ci-après certaines recommandations internationales concernant les concepts relatifs à l'emploi. Les pays souhaiteront peut-être les modifier pour les adapter à leurs propres besoins.

Personnes employées: Les personnes employées sont toutes les personnes au-dessus d'un âge spécifié et appartenant aux catégories suivantes:

1. a) au travail; personnes accomplissant un certain travail pour paiement ou bénéfice durant une brève période spécifiée, soit d'une semaine soit d'un jour;
b) avec un travail mais n'exerçant pas; il s'agit de personnes qui, ayant déjà exercé dans leur travail actuel, sont provisoirement absentes pendant la période spécifiée, pour raisons de maladie ou d'accident, de conflit ouvrier, de vacance ou autre autorisation d'absence, absence sans autorisation, ou désorganisation temporaire du travail due au mauvais temps ou à une panne mécanique.
2. Les employeurs et travailleurs à leur compte feront partie des personnes employées et seront classifiés "au travail" ou "n'exerçant pas" sur la même base que les autres personnes employées.
3. Les aides familiaux non rémunérés et participant régulièrement aux travaux de l'affaire ou de la ferme sont considérés comme employés s'ils ont travaillé au moins un tiers du temps normal durant la période spécifiée.
4. Les catégories suivantes de personnes ne sont pas considérées comme employées:
 - a) les travailleurs qui, durant la période spécifiée, étaient licenciés et non payés, à titre provisoire ou définitif;
 - b) les personnes sans travail ou sans affaire ou sans ferme qui avaient décidé de commencer dans un nouveau travail, une nouvelle affaire ou une nouvelle ferme à une date postérieure à la période de référence;
 - c) les membres non payés de la famille, qui ont travaillé moins d'un tiers du temps normal durant la période de référence, dans une affaire ou une ferme familiale.

Personnes exerçant une activité rémunératrice (travail pour un paiement): Pour des raisons de classification internationale, toute occupation telle que la personne l'exerçant est rémunérée, directement ou individuellement, en espèces ou en nature - c'est-à-dire toute occupation principale rémunérée ou toute activité secondaire qui soit la seule rémunérée de la personne concernée - doit être considérée comme une activité rémunératrice. Cette description n'inclut pas le travail domestique effectué par les membres d'une famille dans leur propre logement, mais elle inclut le travail effectué par les membres d'une famille en aidant le chef de famille dans ses occupations, même s'ils ne sont qu'indirectement rémunérés. L'occupation de personnes travaillant dans des camps de travail ou autres institutions similaires, ou sur des projets de réduction du chômage doit être considérée comme une activité rémunératrice.

Les jeunes en âge de travailler et n'allant pas à l'école, n'ayant jamais exercé d'activité rémunératrice, ne doivent pas être traités comme exerçant une activité rémunératrice, même s'ils cherchent du travail et sont donc pris en compte dans les statistiques du chômage.

Personnes au chômage:

1. Les personnes en chômage sont celles ayant dépassé un âge spécifié et qui, le jour ou durant la semaine de référence, étaient dans l'une des situations suivantes:
 - a) travailleur disponible pour un emploi, dont le contrat de travail est venu à échéance ou a été provisoirement suspendu, sans emploi et à la recherche d'un emploi rémunéré;
 - b) personne disponible pour un travail (sauf pour une courte maladie) durant la période de référence, à la recherche d'un emploi rémunéré, n'ayant jamais été employée ou dont le statut le plus récent était autre qu'employé (p. ex. antérieurement employeur, etc.), ou à la retraite;
 - c) personne sans emploi et disponible tout de suite pour un travail, qui s'est arrangée pour débiter dans un nouvel emploi à une date postérieure à la période de référence;
 - d) personne sans paie, provisoirement ou définitivement licenciée.
2. Les personnes des catégories suivantes ne sont pas à considérer comme au chômage:
 - a) personnes ayant l'intention de créer leur propre affaire ou ferme, mais n'ayant pas encore lancé leur projet, et ne cherchant pas d'emploi rémunéré;
 - b) personnes ayant été aides familiaux non rémunérés, ne travaillant pas et ne cherchant pas d'emploi rémunéré.

Sous-Section VI - Terre possédée et terre exploitée

Rubriques proposées

61. Superficie totale possédée, y compris terrain occupé par la maison
62. Superficie possédée donnée à bail à d'autres personnes (tout régime de location)
63. Superficie exploitée en faire-valoir direct (61 moins 62)
64. Superficie prise à bail
 - 64.1 contre paiement d'une redevance fixe en espèces et/ou en nature
 - 64.2 paiement en parts de récolte
 - 64.3 paiement sous forme de services

- 65. Superficie exploitée par un occupant sans titre
- 66. Superficie gérée par l'exploitant (63 + 64 + 65)
- 67. Nombre de blocs

Epoque de référence

Les données à rassembler devraient se référer à la campagne agricole.

Définitions et explications

Exploitation: (Se reporter à la définition 29).

Superficie possédée: Il s'agit de la superficie totale des terres de l'exploitation, y compris le terrain occupé par la maison, pour lesquelles l'exploitant possède un titre de propriété et par conséquent le droit de décider comment et dans quelle mesure elles peuvent être utilisées. Sont aussi englobées dans cette superficie les terres exploitées sous un mode de faire-valoir analogue au faire-valoir direct, notamment les terres exploitées dans des conditions telles que l'exploitant les fait valoir comme s'il en était le propriétaire, bien qu'il ne possède pas de titre de propriété. Parmi les formes plus courantes que revêt ce mode faire-valoir, on peut citer:

- i) Les terres exploitées en vertu d'un bail à perpétuité, d'un droit héréditaire et de baux à long terme dont la durée varie généralement de 30 à 99 ans, et dont le loyer est parfois insignifiant.
- ii) Les terres que l'exploitant fait valoir paisiblement et sans interruption sans posséder de titre juridique de propriété ou de bail à long terme depuis longtemps - par exemple 30 ans - et sans acquitter de loyer.
- iii) Les terres exploitées sous un régime en vertu duquel une personne reçoit sans payer de loyer un bloc de terre de la tribu, de l'ejido ou de la communauté, qu'elle conserve tant qu'elle le cultive elle-même avec l'aide de membres de son ménage, mais qu'elle ne peut ni vendre ni hypothéquer.

Superficie prise à bail: Il s'agit de la superficie totale de tous les blocs de l'exploitation qui sont cédés à bail ou loués par d'autres personnes à l'exploitant, généralement pour un laps de temps limité. Le paiement du loyer peut revêtir diverses formes

- i) Superficie soumise à bail comportant le paiement d'une redevance fixe en espèces et/ou en nature. L'exploitant paie un montant fixe en espèces, ou en nature, ou en espèces et en nature. Ces montants sont fixés à l'avance dans le bail. La gestion et l'exploitation des terres incombent en général à l'exploitant (c'est-à-dire au preneur).
- ii) Superficie soumise à bail dont le prix est payable en parts de récolte. L'exploitant remet au propriétaire une part convenue (fraction ou pourcentage) de la production ou, exceptionnellement, sa contrevaletur en espèces. Ces parts varient selon les conditions locales et l'activité agricole (production végétale, élevage et produits dérivés, aviculture, etc.). La direction technique de l'exploitation peut être assurée exclusivement par l'exploitant ou être partagée dans une certaine mesure avec le propriétaire, si celui-ci fournit des outils, des engrais ou d'autres facteurs de production. L'exploitant et le propriétaire partagent toujours les risques économiques de l'exploitation, au point de vue des recettes.

- iii) Superficie de l'exploitation soumise à bail dont le prix est payable sous forme de services. Il s'agit des terres dont la jouissance est concédée à l'exploitant au lieu d'un salaire. En voici deux exemples: a) le travailleur agricole reçoit du propriétaire un terrain en échange duquel il est tenu de travailler gratuitement un certain nombre de jours; et b) l'exploitant reçoit un bloc de terre en paiement partiel de services fournis à l'Etat, à une institution religieuse, etc.

Exploitation de droit: Pour le recensement de l'agriculture, le concept d'exploitation se rapporte à la gestion, indépendamment du mode de jouissance. Si les données sur l'exploitation gérée par l'exploitant sont très importantes pour la planification agricole, celles qui concernent l'exploitation de droit le sont également pour les statistiques de village ou de la localité. Lorsqu'une vaste superficie est prise ou cédée à bail, les données sur le mode de jouissance ou la gestion sont totalement différentes. La mise en tableau des données rassemblées au titre de la rubrique 61 donnerait une vue d'ensemble de la répartition des terres suivant le mode de jouissance.

Superficie exploitée par un occupant sans titre: Cette catégorie englobe toutes les terres exploitées par un exploitant qui ne possède pas de titre de propriété, et pour l'usage desquelles il n'acquies pas de loyer, bien qu'il en ait la jouissance intégrale. Ces terres peuvent être propriété privée ou publique. L'occupation a lieu sans le consentement du propriétaire, bien que celui-ci puisse parfois la tolérer, notamment lorsqu'il s'agit de terres domaniales.

Bloc: On appelle bloc toute partie des terres de l'exploitation entièrement entourée de terres, d'eau, de routes, de forêts, etc., ne faisant pas partie de l'exploitation. Un bloc peut comprendre une ou plusieurs unités cadastrales ou plusieurs lopins ou champs adjacents. Cette définition suppose que deux blocs d'une même exploitation sont non contigus. Le mot bloc ne doit pas être confondu avec le même mot tel qu'il est employé à des fins cadastrales.

Sous-Section VII - Utilisation des terres

Rubriques proposées

71. Terres labourables

- 71.1 terres consacrées à des cultures temporaires
- 71.2 terres consacrées à des prairies ou à des pâturages temporaires
- 71.3 jachères temporaires
- 71.4 autres terres labourables

72. Terres consacrées à des cultures permanentes

73. Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents

74. Bois ou forêts

75. Toutes autres terres

(Se référer à la sous-section V - 51 pour l'époque de référence, les définitions et les explications).

Sous-Section VIII - Irrigation

Rubriques proposées

- 81. Terres irriguées à l'aide de puits tubulaires
- 82. Terres irriguées par d'autres puits équipés de pompe ou de roue hydraulique
- 83. Terres irriguées par d'autres moyens

(Se reporter à la sous-section V-53 pour l'époque de référence, les définitions et les explications).

Sous-Section IX - Cultures

Rubriques proposées

- 91. Cultures temporaires
- 92. Cultures permanentes

(Se reporter à la sous-section V-54 pour l'époque de référence, les cultures à recenser, les définitions et les explications).

Sous-Section X - Engrais et pesticides

(Se reporter à la sous-section V-55 pour l'époque de référence, les rubriques à couvrir et les explications).

Sous-Section XI - Effectifs du bétail et de la volaille

(Se reporter à la sous-section V-56 pour les rubriques à couvrir, l'époque de référence, les définitions et les explications).

Sous-Section XII - Nombre de machines et d'équipements agricoles et moyens de transport

(Se reporter à la sous-section V-57 pour les rubriques à couvrir, l'époque de référence, les définitions et les explications).

Sous-Section XIII - Dépenses consacrées aux principaux biens de consommation

Rubriques proposées

- 131. Alimentation
 - 131.1 céréales et féculents
 - 131.2 légumineuses
 - 131.3 viande, poisson et oeufs
 - 131.4 matières grasses
 - 131.5 produits laitiers
 - 131.6 fruits et légumes
 - 131.7 boissons et produits stimulants

- 132. Combustible et éclairage
- 133. Habillement
- 134. Soins médicaux
- 135. Activités religieuses et sociales, y compris mariages

Epoque de référence

Les données relatives aux dépenses encourues pendant le mois précédent le jour du dénombrement peuvent être rassemblées pour toutes les rubriques, sauf l'habillement, les soins médicaux, les activités religieuses et sociales pour lesquelles l'époque de référence devrait être l'année précédente.

Explication

Cette section pourrait être élargie de façon à couvrir les rubriques concernant la consommation alimentaire ainsi que le revenu. Cependant, il faut bien voir

- i) s'il est nécessaire de recourir au dénombrement complet pour obtenir des données sur la consommation alimentaire ou le revenu complet car une enquête par sondage bien conçue suffirait, et
- ii) s'il est souhaitable de surcharger de travail les organismes villageois dès le démarrage du système de statistiques de village ou de localité.

Toute tentative pour recueillir dès le début des renseignements sur les revenus au moyen d'un dénombrement complet compliquerait l'instauration du système. Si l'on juge indispensable d'obtenir des données sur la consommation alimentaire et le revenu par ce moyen - là il faudrait ajouter les rubriques voulues, à un stade ultérieur, lorsque le système serait bien rôdé.

En conséquence, on se propose de rassembler uniquement des données sur les postes de dépenses importants pour se faire une idée de la structure des dépenses et des niveaux de pauvreté.

Sous-Section XIV - Informations diverses

Rubriques proposées

- 140. Planification familiale
 - 140.1 Principes de planification familiale
 - 140.2 Utilisation des méthodes de planification familiale
- 141. Composition des coopératives
- 142. Dettes du ménage, le cas échéant

Explication

Il faut vérifier si les membres adultes mariés du ménage sont au courant des principes de planification familiale et en utilisent les méthodes. De même, on peut rassembler des renseignements sur le nombre des membres du ménage qui font partie de coopératives. On peut aussi chercher à savoir si le ménage est endetté et (si possible) dans quelle mesure. L'époque de référence à cet égard est l'année qui précède la date du recensement.

